



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 13 AVRIL 2023

Date de convocation :

7 avril 2023

Date de publication :

28 juin 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, Avenue de la cathédrale, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-Luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON présent jusqu'à la question n° 77, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur André ROCHE présent jusqu'à la question n° 35, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL à Monsieur Gilles OGER, Monsieur Bernard BRIGNON à Monsieur Jean-Luc BORIE, Madame Corinne BRINGER à Monsieur Marc GIRAUD puis présente à partir de la question n° 5, Monsieur Claude CHAPPON à Madame Michèle PROHET, Monsieur Bernard COMPTOUR à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Cécile GALLIEN, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilles TEMPERE à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jean Yves BERAUD présent à partir de la question n° 13, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Guy EYRAUD présent à partir de la question n° 6, Madame Celine GACON présente à partir de la question n° 13, Monsieur Jean-Benoît GIRODET absent et donne pouvoir à Corinne GONCALVES à partir de la question n° 19, Madame Corinne GONCALVES présente à partir de la question n° 19, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE présent à partir de la n° 23, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON présent à partir de la question n° 17, Monsieur Philippe MEYZONET présent à partir de la question n° 7, Monsieur Thierry MOURGUES présent à partir de la question n° 6, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON absente et donne pouvoir à Philippe MEYZONET à partir de la question n° 7, Monsieur Olivier TEYSSIER.

Secrétaire de séance : Frédéric GIMBERT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 21 heures 20.

DÉLIBÉRATION N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Monsieur Frédéric GIMBERT assurera le secrétariat de séance.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2023 : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Si vous n'avez pas de remarques, je vous propose de passer à la suite.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

DÉLIBÉRATION N° 4 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT — COMMUNE DE CHASPINHAC : ACQUISITION DE LA PARCELLE AS N° 335 : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Cette délibération ne peut pas être groupée avec les suivantes, car elle est particulière. Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle. Le projet avait été lancé par le SEAVR. Il faut maintenant effectuer l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 1 077.30 euros. En effet, la station d'épuration est déjà construite. Il convient donc de valider l'achat de cette parcelle.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 5 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE CHADRAC : ACQUISITION DE LA PARCELLE AA N° 35 : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Cette délibération concerne la commune de Chadrac. Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle située au pied de la route montant vers la DEA afin de réaliser un parking. Nous avons considérablement augmenté le nombre de personnes à la DEA. Le nombre de places est vraiment trop limité pour que les agents puissent garer leurs véhicules.

Par conséquent, nous avons réussi à convaincre le propriétaire de nous vendre cette parcelle de 1 809 m² au prix de 60 euros le mètre carré, soit un montant de 108 540 euros. Ce rapport a été vu en commission eau et environnement. Je ne sais pas si vous avez des questions.

Monsieur JOUBERT : En l'absence de question, je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 6 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : CONVENTION DE TRAVAUX RELATIVE AUX TRAVAUX DE PROTECTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DU RÉSEAU DE COLLECTE D'EAUX USÉES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RENDUS NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DE LA DÉVIATION DE LA RN88 ENTRE SAINT-HOSTIEN ET LE PERTUIS : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Cette délibération est relative à la déviation de la RN 88. En tant que gestionnaire des réseaux, nous nous devons de déplacer certains réseaux. La Région prend en charge les réseaux passant dans le domaine privé. La DEA prend en charge les réseaux du domaine public, conformément à la loi. Sur le total de 168 508 euros hors taxes, le reste à charge est de 1 010 841 euros.

Monsieur JOUBERT : Cette mesure est surprenante.

Monsieur GOBET : La loi est ainsi. Il s'agit de l'article L113-3 du Code de la voirie routière. Il stipule que le financement des opérations de dévoiement de réseaux est à la charge du concessionnaire dès lors que ses installations et ses ouvrages sont implantés sur le domaine public routier et que les travaux sont entrepris dans l'intérêt de la sécurité routière.

Monsieur JOUBERT : Très bien, si nous n'avons pas le choix.

Monsieur GOBET : Nous n'avons, hélas, pas le choix. J'ai bien essayé, mais je n'y suis pas arrivé.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 7 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE ROSIÈRES — CHIRIAC : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Je vais grouper les délibérations suivantes, car il s'agit de fonds de concours classiques. Le fonds de concours est à 50 %. Le montant des travaux à Rosières s'élève à 5 000 euros. Il est demandé 2 500 euros. Pour Craponne-sur-Arzon, le montant des travaux est de 20 000 euros. Il est demandé 10 000 euros de fonds de concours.

Il est demandé 17 000 euros pour l'aérodrome de Chaspuzac pour 34 000 euros de travaux. À Coubon-Orzilhac, pour 27 000 euros de travaux, il est demandé 13 500 euros de fonds de concours. Un deuxième chantier à Coubon s'élève à 16 000 euros pour 8 000 euros de fonds de concours.

À Coubon, pour de l'assainissement, seuls 20 % de fonds de concours sont proposés pour un chantier de 6 000 euros, soit 1 200 euros de fonds de concours. Avez-vous des questions ?

Monsieur JOUBERT : Ces rapports sont habituels.

Monsieur GOBET : Oui, ces fonds de concours sont très habituels.

Monsieur JOUBERT : Je les sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 8 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON - RUE DE LA RATILLE — RUE SAINT-ROCH : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 9 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE COUBON — ORZILHAC — RUE DE L'ENCLOS : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 10 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE COUBON — ORZILHAC — RUE SAINT-MAURICE : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 11 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE CHASPUZAC — ZONE AÉRODROME : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 12 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS ASSAINISSEMENT À LA COMMUNE DE COUBON - ORZILHAC RUE DE L'ENCLOS : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 13 PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PEP-PAPI) : APPROBATION DE L'ENGAGEMENT ET DU PEP, AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS ET DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS : ADOPTÉE

Monsieur BRINGER : En Haute-Loire, les inondations sont fréquentes. Vous vous souvenez de tous les événements qui se sont déroulés ces dernières années. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté d'agglomération du Puy dispose de la compétence prévention des inondations avec la prise en compétences GEMAPI.

À ce titre, elle doit se structurer dans les démarches de prévention à l'échelle de bassins de risques dans le cadre d'un programme d'actions et de prévention des inondations intitulé PAPI. Il existe deux phases dans le PAPI :

- Le programme d'études préalables au PAPI permet la mise en place d'études préalables et de quelques actions réglementaires et de sensibilisation.
- Le programme d'actions de prévention des inondations complet permet de procéder à la mise en place de travaux suite à la conclusion des études faites au préalable.

L'objectif est de réaliser et de déposer un dossier pour le programme d'études préalables PEP pour la période 2023-2026. Ensuite, la partie PAPI se déroulera entre 2026 et 2032. Ce plan d'action PEP est détaillé avec une annexe financière. Vous disposez du tableau avec les différents axes.

Il vous est donc proposé d'adopter cette délibération avec les montants financiers, composés des financements CAPEV et de co-financements prévisionnels (FEDER et autres). Il s'agit donc d'approuver le PEP préalable au PAPI.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des questions ?

Monsieur JOHANNY : Je vous remercie de cette présentation. Ce dossier est très important. Je serais bref. Devons-nous attendre 2026 et la fin des études pour s'engager, notamment pour les prochaines installations, sur la captation des eaux pluviales ou des zones tampons ? Je vous remercie pour vos précisions.

Monsieur BRINGER : Il est certain que nous ne pouvons attendre 2026. Toutefois, nous nous devons de passer par ce PEP. Nous avons travaillé en COPIL avec des élus. Je remercie l'ensemble des élus qui ont participé à ce COPIL. Ils nous ont déjà posé cette question.

Nous l'avons aussi abordée en commission. Sur ces axes, des actions seront mises en place sur la partie accompagnement des communes et sur la partie amélioration de la connaissance du risque, ainsi que sur la partie DDRM et DICRIM.

L'intérêt d'attendre le PAPI est que nous aurons des financements supplémentaires et intéressants. Vous savez également que nous avons instauré la taxe GEMAPI. Elle va nous permettre de démarrer certains travaux. En effet, une seconde étude a été réalisée sur la partie un peu plus urbaine, à la suite des inondations de 2020. Nous nous devons de débiter très rapidement des travaux.

J'ajouterais des éléments concernant la partie inondations dans l'urbanisme, qui concerne mon voisin de gauche pour la partie DEA. Il s'agit de la limite entre les eaux de ruissellement et les eaux d'inondation. La limite est plus que juxtaposée, car nous la retrouvons. Il reviendra à la DEA de travailler de concert avec nous sur ces questions.

Monsieur GOBET : Nous demandons très souvent désormais des retenues à la parcelle lorsque des constructions se trouvent sur des zones sensibles.

Monsieur JOUBERT : Cette explication vous convient-elle ?

Madame GACON : Je souhaiterais obtenir quelques informations concernant la position de l'agglomération sur les retenues collinaires. Je pense que ce sujet est d'actualité. Nous avons vu, et les scientifiques l'ont démontré, que d'aller chercher dans les nappes phréatiques n'était pas forcément une solution. En effet, des événements peuvent ensuite poser des problèmes si l'eau n'est pas stockée dans ces nappes phréatiques.

Monsieur GOBET : Je crois qu'il ne faut pas confondre les retenues collinaires avec les bassines. Les retenues collinaires sont là pour recueillir de l'eau de ruissellement, ce qui a pour effet, entre autres, de réduire certaines inondations en contrebas. Les bassines pompent dans une nappe phréatique.

Personnellement, je ne suis pas favorable aux bassines non plus. En effet, le pompage dans une nappe phréatique pour emmener de l'eau en surface engendre de l'évaporation. Il vaut donc mieux la laisser en sous-sol et la pomper en sous-sol.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Je vous remercie de cette réponse. Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 14 CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT, DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ADEME : ADOPTÉE

Monsieur NAVARRE : Je vais procéder à une synthèse afin de ne pas entrer trop dans le détail de la délibération. Nous savons tous lire. Son objet est l'approbation et l'autorisation de signature du contrat avec l'ADEME.

Vous connaissez déjà ce dossier, car nous travaillons dessus depuis plus d'un an. L'objectif est d'obtenir des subventions permettant d'aider les collectivités pour le remplacement des chaudières à gaz et au fioul par des chaudières à énergies renouvelables.

Ces subventions sont destinées aux communes, mais aussi aux entreprises, aux associations et aux agriculteurs. En effet, il suffit d'avoir un numéro SIREN pour pouvoir en bénéficier. En moyenne, nous pourrions être aidés à hauteur de 40 % du hors taxes de l'investissement.

Le type d'installation concerné est le bois énergie, la géothermie et le solaire thermique. L'enveloppe s'élève à 3.84 millions d'euros pour l'aide à l'investissement, et 445 200 euros pour les études. L'agglomération dispose d'un contrat d'objectifs avec l'ADEME sur trois ans.

Une commission se déroulera chaque trimestre. Nous pourrions éventuellement renouveler le contrat si de nombreuses demandes sont formulées. Nous gérons l'enveloppe pour le compte de l'ADEME, ce qui permet à toute taille de commune de bénéficier de cette aide.

Auparavant, ce type de contrat était réservé à de très gros investissements. Nous ne pouvions donc pas les obtenir.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Nous avons déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises en commission. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 15 SOBRIÉTÉS ÉNERGÉTIQUES : APPROBATION DE LA CHARTE DES BONNES PRATIQUES : ADOPTÉE

Monsieur NAVARRE : Je vais également être synthétique. Il s'agit de l'approbation de la charte des bonnes pratiques. Elle concerne le fonctionnement interne de l'agglomération et du territoire intercommunal. En 2022, un groupe de travail a été créé, composé d'élus et d'agents des services. L'objectif était de ne pas gaspiller l'énergie.

Cette charte contient cinq parties : les écogestes, le patrimoine, l'éclairage public, les mobilités, et les services publics. Je vous donne un exemple par parties. Je ne vais pas tout détailler. Par exemple, dans le comportement des écogestes, il s'agit de gérer le chauffage afin de ne pas dépasser les 19 degrés au bureau l'hiver. Nous avons eu de la chance, car il n'a pas fait trop froid.

Concernant le patrimoine, un exemple est l'utilisation du logiciel Diferedis de la SDE 43. Ce logiciel permet d'identifier les sites performants et ceux qui ne le sont moins. Concernant l'aspect éclairage public, il est possible de réaliser des économies en réduisant l'intensité des éclairages publics. Certaines communes le font déjà avec l'aide de la SDE.

Pour les mobilités, l'exemple est celui des bus et des navettes électriques. En effet, toutes les petites navettes sont électriques. Enfin, concernant les services publics, une charte existe avec Ecowatt, la météo de l'électricité. Il qualifie en temps réel le niveau de consommation. Tout individu, personne physique ou personne morale, peut adhérer à l'Ecowatt pour avoir des informations.

Je vais en profiter avant que vous ne validiez cette charte. Je vais procéder à une synthèse rapide des subventions possibles, car nous sommes un peu perdus. Actuellement, vous pouvez bénéficier du financement des préétudes des communes pour le photovoltaïque.

Vous pouvez également bénéficier de la convention actée qui permet de se faire financer les études énergétiques, notamment pour l'isolation, etc. Le contrat de chaleur renouvelable va aussi entrer en application. En juin, nous vous présenterons un fonds de concours pour les études photovoltaïques par l'AMO pour les toitures, les ombrières et les sites au sol.

Monsieur JOUBERT : D'accord.

Madame GALLIEN : Je trouve qu'il s'agit d'une très bonne initiative. Je vous remercie pour les communes. Ces mesures pour l'énergie renouvelable sont formidables. Si nous pouvions rajouter le mot « train » à l'axe quatre « mobilités ». Je suis désolée. Je vous le redis chaque année.

Les Ponots ont la chance d'avoir une gare magnifique et des lignes de train partant vers Lyon pour les formations par exemple, et une ligne vers Clermont-Ferrand. Ce point est important.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Avez-vous d'autres remarques ?

Monsieur JOHANNY : En lui-même, le dossier est intéressant. Cependant, dans cette charte, nous retrouvons beaucoup de préconisations en direction des agents, notamment sur l'axe numéro quatre concernant les déplacements.

Vous parlez de l'utilisation du vélo et des bus. Toutefois, à la lecture de la synthèse du rapport, nous constatons que l'objectif est également de coucher sur le papier les grandes orientations de l'agglomération dans sa politique générale pour l'ensemble des concitoyens. J'aimerais savoir si, dans cet axe numéro quatre, il pourrait y avoir une notion de plan de déplacement à l'échelle de l'agglomération pour faciliter, notamment, la circulation des bus, avec des voies réservées.

Il en va de même pour la sécurisation des voies cyclables. Cette mesure ne fait pas partie des préconisations inscrites dans ces axes. Je le regrette. Je trouve cela un peu restreint aux agents.

Monsieur X : (Fichier 1 : 17'42) : inaudible

Monsieur JOHANNY : J'entends bien. Je le vois dans la rédaction. Néanmoins, dans la présentation du rapport que vous devez voter, il est inscrit que cette initiative est aussi destinée à parler de la politique en général portée par l'agglomération.

Monsieur JOUBERT : D'accord. Ces remarques étant faites, avez-vous d'autres questions ? Je soumetts au vote.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 74
Contre : 1
Michel FILERE
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

Monsieur JOUBERT : Souhaitez-vous commenter votre opposition ?

Monsieur FILERE : J'entends simplement être libre comme l'air et faire ce que j'ai envie de faire sur ma commune. En effet, le chauffage à 19 degrés est bien. Si ma secrétaire a froid pour travailler, je monte le chauffage à 20 degrés.

Les impositions venant d'en haut commencent à me gaver sérieusement. Il manque également un point concernant la mobilité du personnel. Je veux bien que les agents partent avec leur pelle et leur râteau sur le dos. Dans les campagnes, j'ignore comment ils feront, hormis si des subventions nous sont attribuées pour acheter un âne et une charrette. Alors, nous pourrions peut-être changer de mobilités.

Monsieur JOUBERT : Nous pourrions peut-être subventionner les ânes.

Monsieur FILERE : Oui, nous pourrions peut-être subventionner les ânes et remplacer la tractopelle. Jusqu'à preuve du contraire, le travail ne manque pas. Je ne pense pas qu'il sera effectué avec la pelle sur l'épaule.

Monsieur JOUBERT : D'accord. Votre vote est plus clair. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 16 DIGUE DE BRIVES-CHARENSAC : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION ET DÉFINITION DU NIVEAU DE PROTECTION : ADOPTÉE

Monsieur BRINGER : Dans le cadre de la loi MPTAM du 27 janvier 2014, la digue va être déléguée à l'agglomération. Sur notre territoire, nous avons une seule digue étatique. L'État va rester gestionnaire de cet ouvrage. En revanche, la responsabilité relève de la compétence de la collectivité. Elle devra faire l'objet d'une convention.

L'État nous a demandé de réaliser une convention avant cette délégation qui sera effective le 28 janvier 2024. Pour cela, l'État a diligenté une prestation auprès d'un bureau d'études afin de mettre à jour l'étude de danger avant cette délégation.

Cette étude de danger a été réalisée par un bureau d'études afin de délimiter ou de donner les éléments surtout chiffrés concernant cette protection assurée par une crue centennale, soit 1 930 m3 par seconde et avec une côte à 600 mètres.

Nous nous devons de signer cette convention, préalable à la délégation effective le 28 janvier 2024.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ
Jean-Paul BRINGER ne prend pas part au vote

DÉLIBÉRATION N° 17 DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ARTISANS BOULANGERS — PÂTISSIERS FACE À LA HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE : RECTIFICATIF : ADOPTÉE

Madame BRINGER : Lors du précédent conseil communautaire, nous avons voté un dispositif d'aide aux artisans boulangers-pâtisseries en complément du dispositif d'aide du conseil régional. Il s'avère que nous devons effectuer une petite modification sur notre dispositif.

Pour rappel, le dispositif de la Région intervient à 50 % du surcoût de la facture, avec un plafond à 3 000 euros et une dépense éligible minimum de 1 000 euros. Nous intervenons donc en complément de ce dispositif régional à hauteur de 25 % du surcoût de la dépense et avec un plafond de 1 500 euros.

Or, nous venons de recevoir la convention de la Région. Elle nous impose d'intervenir sur une subvention forfaitaire. Par conséquent, nous ne pouvons plus appliquer les 25 %. Nous devons allouer une subvention forfaitaire que nous vous proposons à 1 500 euros.

Ainsi, nous n'interviendrons que sur les dossiers où le surcoût est au minimum pour l'artisan de 3 000 euros. Nous interviendrons avec un forfait de 1 500 euros.

Monsieur JOUBERT : Je trouve cela un peu dommage.

Madame BRINGER : Il s'agit d'une obligation. Nous n'avons pas le choix. Cette mesure est prise en lien avec le schéma régional de développement économique. Cette disposition s'impose à nous.

Monsieur JOUBERT : Actuellement, les boulangers souffrent énormément.

Madame BRINGER : Oui, nous interviendrons. Toutefois, le forfait est à 1 500 euros. Il faut un surcoût minimum de 3 000 euros, sinon nous donnerions plus que ce que le surcoût coûte au commerçant.

Monsieur JOUBERT : Bien, si la loi est ainsi faite.

Madame BRINGER : Cette mesure est liée au schéma de développement économique de la Région. Nous ne pouvons intervenir que sur une base forfaitaire. Nous ne pouvons pas intervenir sur un pourcentage. Il s'agit de la règle.

Nous pouvons donner davantage si nous le souhaitons. Nous délibérons pour un montant de 1 500 euros maximum. Nous pouvions proposer 500, 1 000 ou 1 500 euros maximums. Ce forfait de 1 500 euros s'appliquera à tout le monde.

Monsieur JOUBERT : D'accord. Avez-vous des remarques ?

Madame GACON : Je m'interroge sur cette aide. Je comprends qu'elle soit indispensable pour certains boulangers. Je souhaiterais savoir si une réflexion est menée pour changer le mode d'énergie de ces boulangers. En effet, je ne pense pas que le prix de l'électricité va diminuer dans les mois et les années à venir.

Cette mesure est bien. Toutefois, elle me semble être une rustine. Le problème sera récurant dans les mois et les années à venir. Notre rôle de politiques est de réfléchir et d'anticiper.

Monsieur JOUBERT : La filière de la boulangerie réfléchit à ces questions. Elles supposent des investissements importants. Il n'est pas aisé de changer un four.

Madame X : (Fichier 124'37) : inaudible.

Monsieur JOUBERT : Nous verrons cela lorsqu'un plan sera prévu. Chaque chose en son temps et chacun à sa place. Avez-vous d'autres remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 18 CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE BLEU À POLIGNAC : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DES COMPTES 2022 ET CONCLUSION D'UN AVENANT À LADITE CONCESSION : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Il s'agit de l'approbation du compte-rendu d'aménagement de la zone d'activités de Bleu. Vous en disposez. Je vous invite à le consulter.

Monsieur BEGON : Je peux en dire deux mots.

Monsieur JOUBERT : Bien sûr. Je suis surpris d'en être le rapporteur.

Monsieur BEGON : Il doit s'agir d'une erreur. Il vous est proposé le CRAC de l'aménagement de la concession de la zone d'activités de Bleu. Cette concession confiée à la SPL du Velay. En 2022, il est

précisé que nous sommes toujours dans des phases d'études.

Il s'agit d'études obligatoires, de compensations agricoles et de travaux avec la SAFER. De plus, des acquisitions de parcelles ont été réalisées. En 2022, nous avons travaillé sur le dossier d'autorisation environnementale unique.

Il vous est fait état du bilan financier pour l'année 2022. En 2023, nous serons sur des finalisations d'acquisitions foncières. Le volet études et le volet environnemental devraient s'achever pour permettre un début des travaux en 2024.

Ce rapport mentionne également le budget 2023. Il vous est proposé l'avenant numéro 3. Il concerne la programmation de la durée globale de la présente concession ainsi qu'une évolution des charges de 543 618 euros. Cette évaluation a été revue en fonction des dépenses occasionnées par les nouveaux aménagements, les surcoûts liés aux compensations agricoles, et les études.

L'évolution du produit a aussi intégré le prix de cession autour de 32 euros, contre 23 euros initialement, ainsi que la révision de la rémunération de la SPL. Il vous est proposé de valider ce compte-rendu annuel des comptes et de valider l'avenant numéro 3.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ou des questions ? Je vais faire une remarque générale. Vous savez que désormais les règles dites de déontologie sont de plus en plus strictes. Ainsi, un membre d'une structure dépendante de l'agglomération ne peut pas prendre part au vote. Pour la concession de la zone d'activités de Bleu, messieurs Michel BEGON, Gilles BOYER, Gérard GROS, Gilbert MEYSSONNIER, Philippe MEYZONET, Patrick NAVARRE sont concernés.

Je vous indique aussi que pour la prochaine délibération sur l'Office de tourisme, les personnes suivantes ne pourront pas prendre part au vote : Michel JOUBERT, Marie-José ALLEMAND, Jean-Claude BONNEBOUCHE, Catherine CHALAYE, Didier DANTONY, Guy EYRAUD, Marc GIRAUD, Jean-Benoît GIRODET, Corinne GONCALVES et Marie-Pierre VINCENT.

Bientôt, nous serons élus, mais nous ne pourrons plus rien faire. Je tenais à le dire. Avez-vous d'autres remarques ? Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ
Michel BEGON, Gilles BOYER, Gérard GROS, Gilbert MEYSSONNIER, Philippe MEYZONET et Patrick NAVARRE ne prennent pas part au vote

DÉLIBÉRATION N° 19 CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ TRESCARTE : ADOPTÉE

Monsieur BEGON : Il s'agit de la cession d'une emprise foncière à la société Trescarte. Cette société, que chacun connaît, est implantée sur Loudes et Costaros. Elle est en forte expansion. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, avec 13 % de légumes secs au niveau national. D'autres chiffres sont également avancés.

Par conséquent, elle a besoin d'un outil performant permettant de répondre à la demande du marché en constante augmentation. Un projet a débuté depuis plusieurs années. Il s'est finalisé par des aides du plan de relance.

Or, ces aides ont des contreparties. Ainsi, il vous est proposé la cession d'une emprise foncière de 70 000 m² pour l'ensemble de ses projets. En effet, son projet suppose des hauteurs conséquentes nécessitant des emprises foncières conséquentes.

Ce projet a pu nous être présenté. Les représentants de l'entreprise Trescarte sont intervenus en commission économique pour nous présenter leur projet. Ce projet doit voir rapidement le jour, car il doit se terminer dans l'année 2024 en raison du plan de financement et des aides allouées.

Cette cession est proposée au prix de 4 euros le mètre carré, pour un 70 028 m². Ainsi que le mentionnent les documents, la communauté d'agglomération n'a pas effectué d'aménagements. Les acquisitions de terrain sont terminées depuis l'année dernière.

Un projet d'aménagement n'a pas abouti. Face à ce projet très intéressant avec un fort investissement, le

terrain sera vendu en l'état afin que cette société puisse mener à bien le plus rapidement sa construction.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Ce projet est assez ancien. Nous avons dû exproprier deux parcelles, ce qui a nécessité du temps. De plus, le projet de l'entreprise n'était pas très abouti. Désormais, il l'est.

Monsieur BEGON : Tout à fait.

Monsieur JOUBERT : Lui avons-nous bien expliqué qu'elle devra viabiliser elle-même ce terrain ? Il faut que cela soit mentionné dans les actes.

Monsieur BEGON : Tout à fait. Ce point est noté dans les délibérations. Il sera notifié dans les actes. Les terrains sont pris en l'état. Les démarches ont été entreprises. Ainsi, tous les concessionnaires ont été consultés pour desservir ce projet. Il n'existe donc pas de soucis vis-à-vis des concessionnaires pour les raccordements du bâtiment.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Avez-vous des questions ?

Monsieur X (Fichier 1 : 32'09) : inaudible.

Monsieur JOUBERT : Oui, la superficie est importante. Cependant, le terrain est triangulaire. Toute une partie n'est donc pas très utilisable et nécessite du recul par rapport à la route nationale et à l'aérodrome.

Monsieur BEGON : Tout à fait. Dans un premier temps, il était prévu une surface de 40 000 m² et une réserve foncière. Le travail mené avec les architectes sur les hauteurs de bâtiments et la proximité de l'aérodrome qui génère des contraintes font que cette surface est vraiment nécessaire pour le projet. Il couvrira l'ensemble de la surface.

Monsieur X (Fichier 1 : 32'54) : La perte est d'environ deux hectares.

Monsieur BEGON : Tout à fait.

Monsieur BARBALAT : Je me permets de prendre la parole, monsieur le président. Les avancées sur ce projet sont positives. Je suis satisfait pour l'entreprise Trescarte. Il s'agit d'une entreprise historique et familiale à Loudes. Son projet agroenvironnemental est futuriste, de même que la manutention avec la robotique qui sera mise en place.

Je suis très heureux de ce projet. Je salue également le travail que vous avez mené. Je souhaite aussi que l'agglomération accompagne cette entreprise à l'instar de toutes les entreprises. Si des aides sont possibles, j'espère qu'elles iront en ce sens.

Monsieur JOUBERT : Elle disposera des aides économiques comme les autres.

Monsieur BARBALAT : D'accord.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous d'autres remarques ? Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20 CRÈCHE DE ROSIÈRES : RÉGULARISATION FONCIÈRE : ADOPTÉE

Monsieur BEGON : Une régularisation foncière vous est proposée. Dans le cadre de la délégation de service public des crèches et afin de régulariser le foncier, une procédure doit être conduite. Ainsi, le bâtiment sur lequel la crèche est actuellement implantée n'est pas la propriété de la commune ou de l'agglomération.

Il est la propriété d'une association. Cette régularisation a pour objet de céder à titre symbolique ces deux terrains à la communauté d'agglomération afin de régulariser le foncier de l'ensemble de cette crèche.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Avez-vous des remarques ? Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 21 DISPOSITIF D'AIDES À LA SUPPRESSION DES BOISEMENTS GÉNANTS : RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : ADOPTÉE

Monsieur MEYZONET : Cette délibération concerne une convention avec le département sur les parties boisements gênants aussi appelées « timbres-poste ». Il s'agit de parcelles en bord de terrains agricoles ou de villages et de hameaux. Ils peuvent être remis au niveau de l'agriculture. Évidemment, nous ne pouvons pas transformer tous les terrains en agricole. En effet, dans les communes, des réglementations de boisement interviennent. Cette disposition est donc très encadrée. Il existe une convention avec le département.

Actuellement, il s'agit d'un dispositif départemental. Le document détaille les différentes aides existantes avec les différents montants pour chacun des travaux. L'agglomération sera là pour accueillir les dossiers et porter un œil sur les dossiers. Ensuite, le département prendra le relai au niveau des paiements. Pour nous, le budget est de zéro.

Monsieur JOUBERT : Parfait. Avez-vous des remarques ?

Monsieur X (Fichier 1 : 36'00) : Les dépôts de demande sont-ils effectués à l'agglomération ?

Monsieur MEYZONET : Oui, ils seront envoyés à l'agglomération.

Madame GACON : Sur ces projets, l'intérêt de garder des zones boisées sera-t-il pris en compte ?

Monsieur JOUBERT : Les zones boisées, comme les autres, se travaillent.

Madame GACON : Oui. Cependant, il convient de ne pas les supprimer systématiquement.

Monsieur MEYZONET : Ces projets ne concernent pas du tout les massifs forestiers. Il s'agit essentiellement de parcelles situées au milieu de terrains agricoles.

Monsieur JOUBERT : Nous les appelons les « timbres-poste ».

Monsieur MEYZONET : Nous les appelons en effet les « timbres-poste ».

Madame GACON : Oui. Cependant, ils peuvent avoir une utilité sur la continuité.

Monsieur MEYZONET : Notre travail porte justement sur ce point. Les techniciens sauront s'il existe un intérêt ou non à déboiser et à remettre ou non en culture. L'objet de la convention avec le département est justement de donner notre avis.

Monsieur JOUBERT : Très bien.

Monsieur GOBET : Il s'agit surtout de plantations réalisées dans les années de fortes déprises agricoles, à des périodes où tout était planté, partout et n'importe comment.

Monsieur MEYSSONNIER : Effectivement. Il s'agit principalement de cela. Ces terrains boisés ne relèvent pas du tout du milieu boisé.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous d'autres remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 22 OFFICE DE TOURISME : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANNUELLE ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : L'Office de tourisme de l'agglomération intervient sur l'ensemble du territoire. Ses missions sont définies dans le cadre d'une convention, dont nous vous demanderons d'ailleurs le renouvellement triennal.

De nombreuses actions de promotion sont réalisées, de même que de l'accueil, de la mise en place d'actions et de la commercialisation. Pour les besoins de son fonctionnement, l'Office de tourisme sollicite une subvention de 950 000 euros qui a reçu un avis favorable de la commission.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ou des questions ?

Monsieur JOHANNY : J'ai lu le projet de convention. Il est noté que l'Office de tourisme dispose d'un directeur. J'ai cru comprendre que l'ancien directeur n'est plus sur ce site. D'autres missions lui ont été confiées. Serait-il possible de connaître le nom du ou de la nouvelle directrice ?

Monsieur JOUBERT : L'ancien directeur Jean-Paul GRIMAUD a souhaité changer de poste, mais il est resté dans le tourisme. Il a désormais pris la direction du syndicat mixte de La Chaise-Dieu où sa prise de fonction se passe plutôt bien.

Le bureau de l'Office de tourisme a installé madame Emmanuelle BOYER comme directrice. Avez-vous d'autres questions ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Michel JOUBERT, Marie-José ALLEMAND, Jean-Claude BONNEBOUCHE, Catherine CHALAYE, Didier DANTONY, Guy EYRAUD, Marc GIRAUD, Jean-Benoît GIRODET, Corinne GONCALVES et Marie-Pierre VINCENT ne prennent pas part au vote

DÉLIBÉRATION N° 23 ÉCOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023 : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : Cette délibération concerne trois écoles de musique associatives subventionnées par la communauté d'agglomération : l'école de musique de l'Ance à l'Arzon à Craponne, le GAM à Saint-Paulien, et la chaise musicale à La Chaise-Dieu.

Ces associations sont en gestion autonome. Elles existaient avant la grande agglomération. Elles percevaient une subvention de leur communauté de communes. Toutes ces écoles sollicitent une augmentation de leur subvention pour 2023. La chaise musicale nous demande 700 euros. Le GAM demande 18 400 euros et Craponne sollicite 28 500 euros.

Ces augmentations sont justifiées par la hausse de diverses charges. Pour les écoles de La Chaise-Dieu et de Saint-Paulien, ces augmentations peuvent être absorbées par leur trésorerie. En revanche, pour l'école de Craponne, cette hausse est justifiée par l'augmentation de la masse salariale, représentant 73 % des dépenses depuis déjà 2022.

Elle menace la survie de l'association. L'école de Craponne appartient au schéma départemental de l'enseignement artistique. Elle perçoit, à ce titre, une subvention du département de 9 300 euros. Cependant, cela lui impose de remplir des critères exigeants en termes de coûts.

Elle est également la seule école à assumer des charges de loyer pour un montant annuel de 7 660 euros charges comprises. Face à ces difficultés financières, la direction de l'école associative a alerté les collectivités concernées, donc toutes les collectivités autour de Craponne, sur la nécessité d'obtenir un soutien financier plus conséquent pour 2023, car il en va de la survie de son activité à la rentrée prochaine.

En réponse, les communes limitrophes de Craponne se sont engagées à apporter un soutien à hauteur de 3 000 euros. Le conseil départemental s'est engagé à apporter une aide exceptionnelle de 3 000 euros. La communauté d'agglomération propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 23 000 euros, soit 4 000 euros de plus qu'en 2022.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter l'enveloppe globale des subventions 2023 pour ces trois écoles pour un montant total de 38 600 euros, soit 23 000 euros pour l'école de musique de l'Ance à l'Arzon à Craponne, 15 000 euros pour le GAM à Saint-Paulien, et 600 euros la chaise musicale à La Chaise-Dieu.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 24 CONSERVATOIRE LES ATELIERS DES ARTS : AUGMENTATION DES TARIFS POUR LA RENTRÉE 2023 : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : Dans la perspective de l'ouverture des inscriptions au conservatoire Les ateliers des arts en mai, il est nécessaire de fixer les tarifs qui s'appliqueront à compter de la rentrée de septembre 2023. Pour rappel, il existe deux grilles tarifaires : une pour le site du Puy-en-Velay et une pour le site de Vorey-Rosières.

Ces deux grilles distinctes comportent un tarif pour les élèves de moins de vingt-quatre ans et un tarif plus élevé pour les élèves âgés de plus de vingt-quatre ans. Elles sont constituées d'un panel de tarifs prenant en compte la diversité des enseignements proposés et la sociologie des familles fréquentant le conservatoire.

Ainsi, les tarifs sont dégressifs pour certains enseignements pratiqués par les élèves d'une même famille, uniques quel que soit l'âge de l'élève et/ou son lieu de résidence, et réduits pour les familles dont le revenu fiscal de l'année N-1 est inférieur à la première tranche d'imposition ainsi que pour les élèves ayant le statut d'étudiant ou d'apprenti.

Les principes tarifaires, dont vous avez le détail, sont reconduits. Le bureau communautaire, dans sa séance du 23 mars 2023 a décidé une augmentation de 2 % de tous les tarifs s'appliquant aux élèves de moins de vingt-quatre ans et au tarif unique, ainsi qu'une augmentation de 5 % de tous les tarifs s'appliquant aux élèves de plus de vingt-quatre ans.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter de la rentrée 2023. En conséquence, il vous est proposé d'adopter les nouvelles grilles tarifaires des sites du Puy-en-Velay et de Vorey-Rosières que vous avez en annexe.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 78
Contre : 2
Celline GACON et Laurent JOHANNY

DÉLIBÉRATION N° 25 ATELIERS DES ARTS : REVALORISATION DU TAUX HORAIRE POUR TARIFICATION DES PRESTATIONS DES ENSEIGNANTS ET AGENT TECHNIQUE DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : Le projet d'établissement du conservatoire Les ateliers des arts prévoit dans ses missions de travailler en réseau et en partenariat avec les nombreux acteurs locaux pour répondre à leurs sollicitations d'animation du territoire ainsi que dans des établissements scolaires du primaire et du secondaire afin de proposer des ateliers d'initiation en musique, danse, théâtre et beaux-arts, sur des périodes courtes de dix semaines environ sur une année scolaire.

Ces ateliers permettent aux élèves de ces établissements scolaires d'être sensibilisés, de découvrir nos activités, l'équipe pédagogique, nos locaux, et peuvent ainsi faciliter de futures inscriptions. Les enseignants volontaires qui participent à ces ateliers sont rémunérés en heures supplémentaires ou en heures complémentaires sur la durée de la prestation.

Le coût de ces interventions est ensuite refacturé à la structure demandeuse sous couvert d'une convention. Par suite de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, il convient de mettre à jour la grille tarifaire concernant les enseignants, mais aussi le personnel technique du conservatoire.

Il vous est donc proposé d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour la réalisation de ces actions pédagogiques, et d'autoriser le président à signer toute convention de partenariat avec les structures demandeuses. Vous disposez des grilles tarifaires en annexe.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 26 THÉÂTRE : MISE À JOUR DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE « SPECTACLES EN VELAY » : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : Dans le cadre du service commun à actions et équipements culturels regroupant la gestion du théâtre du Puy-en-Velay et du palais des congrès et des spectacles de Vals, il est proposé une saison culturelle unique : « Spectacles en Velay ».

Il convient de réviser et d'élargir les tarifs en vigueur sur la salle de théâtre afin de tenir compte de la configuration, de la programmation et de la pertinence budgétaires. Le théâtre à l'italienne dispose d'une jauge de 609 places en configuration assise, uniquement sur quatre niveaux, par terre de 245 places, corbeille et loges de 151 places, balcons de 114 places et paradis de 99 places.

Compte tenu de ces caractéristiques, le plan de salle numéroté est divisé en quatre séries permettant une tarification en fonction de la visibilité. Vous disposez du détail des différents tarifs pouvant être appliqués. Cette grille existait précédemment.

Les tarifs croissaient par cinq euros. Nous vous proposons d'élargir cette grille tarifaire en utilisant des tarifs à un euro près. Pour certains spectacles au tarif de 40 euros, nous pourrions ainsi proposer 41 ou 42 euros, car le montant de 45 euros pourrait être trop onéreux. Cette nouvelle grille permettra d'élaborer des tarifs plus pertinents.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 27 RÉSIDENCE DÉPARTEMENTALE 2023-2024-2025 — COMPAGNIE L'ENVOLANTE : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : La communauté d'agglomération a accueilli la compagnie Nosferatu à deux reprises en résidence départementale. La résidence départementale a pour objectifs principaux la création, la recherche, la diffusion de spectacles de la compagnie, et la mise en place d'actions culturelles et de médiation à destination de publics variés.

Les publics cibles sont déterminés avec les partenaires de la résidence : les adultes, les publics empêchés et les scolaires. La communauté d'agglomération est sollicitée pour mettre en place une nouvelle résidence départementale avec la compagnie L'envolante.

Ce projet aura le soutien de la DRAC, du département, de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes des Rives du Haut-allier. Vous avez pu lire les objectifs communs de cette résidence. Pour information, ce projet peut être modulable entre la part de création, de diffusion et d'actions culturelles.

Les projets peuvent répondre à une demande de la structure d'accueil. Cependant, il est rappelé que le type de résidences subventionnées par la DRAC vise avant tout à favoriser la création et le travail de recherche. Par le passé, nous pouvons remarquer que la compagnie a réussi à s'inspirer du territoire afin de proposer des créations susceptibles de tourner sur toute la France, ce qui peut être intéressant pour notre territoire.

La compagnie L'envolante entend mener un travail d'investigation et de mémoire sur l'enfance à travers un collectage et des rencontres. Pour ce faire, elle souhaite tisser un maillage territorial entre rural et urbain. Son travail s'appuiera sur l'univers sonore, illustratif et théâtral.

La compagnie souhaite également aborder dans le cadre de son travail autour de la perception sonore, le handicap et la surdité, notamment des enfants. Pour les interventions sur le territoire, les actions culturelles et de médiation se dérouleront en priorité sur le périmètre des anciennes communautés de communes des Portes d'Auvergne, de Craponne et de la Chaise-Dieu.

En effet, les précédentes résidences départementales de la compagnie Nosferatu étaient concentrées sur l'Emblavez. Les rencontres se dérouleront dans les lieux non dédiés ou dans les réseaux des bibliothèques. Dans le cadre de cette résidence 2023-2025, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle à objectifs de trois ans avec tous les partenaires financiers.

La DRAC interviendra à hauteur de 7 000 euros par an, soit 21 000 euros sur la période. Le département financera à hauteur de 10 000 euros par an, soit 30 000 euros sur les trois ans. L'aide de la communauté d'agglomération du Puy sera de 13 200 euros de subvention sur les trois ans, soit trois fois 3 500 euros d'actions culturelles et deux fois 1 350 euros d'aides à la création.

Des valorisations d'aides supplémentaires indirectes sur la période pourraient être accordées. En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le président à signer la convention pluriannuelle.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 28 CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU PUY-EN-VELAY ET DE LA HAUTE-LOIRE CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE VIERGE EN MAJESTÉ DU 12ÈME SIÈCLE : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : Lors du dernier conseil, nous avons évoqué l'acquisition d'une Vierge à l'enfant du XIIe siècle. Cette œuvre est d'un très grand intérêt pour l'histoire et la sculpture en Auvergne, et plus précisément pour le département de la Haute-Loire.

La société académique du Puy et de la Haute-Loire, dont l'un des buts est de concourir au développement, au soutien et au rayonnement du musée Crozatier, a souhaité apporter son soutien financier à l'acquisition de cette œuvre.

Dans ce cadre, la Société académique souhaite faire un don de 3 000 euros pour l'acquisition de ce groupe sculpté. Ce don revêt une condition : il est rattaché à l'acquisition de cette œuvre. Il convient donc de signer une convention de mécénat entre la communauté d'agglomération et la Société académique.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Quand il s'agit d'encaisser, nous pouvons le faire. Avez-vous des remarques ? Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 29 CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE CROZATIER CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE VIERGE EN MAJESTÉ DU 12E SIÈCLE : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : Il s'agit également de signer une convention avec la Société des amis du musée équivalente à la précédente. Il s'agit toujours de l'acquisition de cette Vierge à l'enfant. Elle souhaite faire un don de 30 000 euros. En conséquence, il vous est proposé d'approuver le projet de convention de mécénat.

Monsieur JOUBERT : Combien nous reste-t-il à payer en déduisant les participations des uns et des autres ?

GIRAUD : Je n'ai pas procédé au calcul. Il doit nous rester moins de 20 %.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Avez-vous des remarques ? Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 30 SERVICE PATRIMOINE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MUSÉE : ADOPTÉE

Monsieur GIRAUD : Le musée Crozatier assure une mission de service public qui consiste à conserver, à exposer et à enrichir les collections appartenant à la communauté d'agglomération. Le personnel du service patrimoine a pour missions d'accueillir, de renseigner et de veiller au bon déroulement de la visite, ainsi qu'à la sécurité des personnes, des biens et du bâtiment.

Il est chargé de faire respecter le règlement intérieur du musée adopté le 28 juin 2018. L'article 16 de ce règlement précise que les enfants de moins de seize ans doivent être accompagnés d'un adulte. Afin de faciliter l'accès aux jeunes visiteurs, il est proposé de baisser l'âge d'entrée sans accompagnement d'un adulte à quatorze ans. Il vous est donc proposé de modifier l'article 16 de ce règlement.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 31 DISPOSITIF « PROFESSION SPORT » : ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR LA SAISON 2023-2024 : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Ce dispositif est initié par le département de la Haute-Loire depuis de nombreuses années. Il vise à soutenir les clubs qui ont des salariés éducateurs. Pour que les clubs puissent bénéficier de ce dispositif, il est impératif que la collectivité prenne une délibération en ce sens en disant qu'elle fait bénéficier le club d'un montant d'emplois de 2 euros de l'heure.

Ce niveau d'intervention permettra aux associations d'être aidées dans la limite de deux emplois par association et de quatre-vingt-cinq heures par mois.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Il s'agit de la prolongation.

Monsieur LONJON : Oui, nous l'effectuons chaque année.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 32 MANIFESTATIONS SPORTIVES ET SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU : PARTICIPATION 2023 : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Un tableau avec deux colonnes est joint à la délibération. La commission avait en effet souhaité que le versement 2022 soit rappelé en comparaison avec les versements 2023. Globalement, nous souhaitons attribuer en 2023 le montant de 51 840 euros, contre 42 700 euros en 2022, soit une augmentation de 9 140 euros.

Nous avons trois sportifs de haut niveau l'année dernière. Deux ne résident plus sur notre territoire. Nous attribuons donc une seule aide à ce sportif de haut niveau pour un montant total de 53 840 euros.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 33 AIDES AUX CLUBS SPORTIFS : SUBVENTIONS 2023 AUX CLUBS SPORTIFS CLUBS COMMUNAUTAIRES : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Il s'agit de l'aide aux clubs sportifs communautaires, à l'exception des cinq clubs bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros avec qui nous disposons d'une convention particulière. Le tableau compare les subventions 2022 et 2023.

En 2023, nous proposons d'aider pour 105 857 euros, contre 101 917 euros en 2022, soit une augmentation pour les manifestations sportives de 3 940 euros. Vous disposez des tableaux. Certaines aides sont nouvelles. Nous avons globalement maintenu nos aides aux manifestations.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ?

Madame GALLIEN : Je ne me souviens plus de la délibération de 2019. Toutefois, sur notre secteur, il existe une école de foot accueillant 160 jeunes footballeurs et footballeuses. Elle effectue un travail formidable. Chaque commune verse environ 2 000 euros. Je trouve dommage qu'elle ne bénéficie pas d'une aide de l'agglomération. En effet, ces jeunes sont issus de beaucoup de communes, pas uniquement de l'Emblavez, mais au-delà. Elle s'acharne à faire entrer de l'argent.

Ce club a un salarié un CDI, un apprenti et un service civique. Ils effectuent un travail d'éducation et sportif juste génial. Les parents effectuent aussi un travail important. J'ai déjà formulé cette remarque directement à monsieur LONJON.

Monsieur JOUBERT : Certes. Je crois que nous restons sur les clubs de haut niveau, car nous ne pouvons pas tout financer. Les clubs sont nombreux et partout sur le territoire de l'agglomération. Le nombre de jeunes pratiquant des sports est important.

Monsieur LONJON : Nos critères ne nous permettent pas d'aider un groupement. Nous pouvons aider des clubs. En revanche, nous pouvons, à l'instar de ce que nous faisons pour d'autres événements sportifs, aider à des manifestations. La différence est là. Nous devrions y penser à l'occasion.

Monsieur JOUBERT : Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 34 COMMUNE DE SAINT-VIDAL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU JEU : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Cette délibération concerne la modification de la subvention octroyée à la commune organisant chaque année la fête du jeu. Habituellement, le budget global pour ce type de manifestation est d'environ 7 500 euros.

L'agglomération apporte une aide de 3 000 euros. Cependant, cette année eut égard à l'augmentation des prestations extérieures, comme nous l'a indiqué le maire de Saint-Vidal, il nous a paru opportun d'augmenter cette subvention pour la porter à 3 500 euros. Ce complément n'est peut-être pas grand-chose, mais il aide bien les petites communes candidates pour organiser la fête du jeu.

Par ailleurs, nous avons également sollicité la CAF pour une subvention à hauteur de 1 800 euros et la MSA à hauteur de 200 euros. Ces deux subventions seront reversées à la commune si ces aides nous sont octroyées.

Monsieur JOUBERT : Depuis le départ, nous n'avions jamais augmenté. Nous commençons donc, ce qui signifie que cette mesure est amenée à se renouveler.

Monsieur LONJON : Oui. Nous sommes bien obligés de constater qu'il existe une augmentation des prestations extérieures.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 35 ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE : CONVENTION DE FINANCEMENT 2023 : REJETÉE

Monsieur JOUBERT : Il semblerait que l'adoption de cette délibération soit ajournée.

Monsieur LONJON : Oui. Elle concerne la convention de financement.

Monsieur JOUBERT : Elle est ajournée.

Monsieur LONJON : Oui, elle est ajournée. En commission, des précisions financières ont été demandées. Nous les avons demandés à l'école de la deuxième chance. Toutefois, malheureusement, elles ne sont pas suffisamment précises. Une réunion est prévue en mai afin d'obtenir des éléments plus précis.

Monsieur JOUBERT : D'accord.

NON ADOPTÉE

DÉLIBÉRATION N° 36 STRUCTURES PETITE ENFANCE ASSOCIATIVES : VERSEMENT DE SUBVENTIONS : ADOPTÉE

Madame ROCHER : Cette délibération concerne le versement des subventions aux crèches associatives. Compte tenu du démarrage de la délégation de service public au début du second semestre 2023, et afin de permettre le fonctionnement des structures, le montant prévisionnel des subventions pour le premier semestre 2023 s'élève à 178 764 euros.

Un premier acompte de 25 % a déjà eu lieu en février. Le solde interviendra donc après l'analyse des comptes de résultat définitif 2022. Vous disposez du tableau en pièce jointe détaillant le montant des subventions pour chaque crèche.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Vous disposez du barème. Madame LOMBARDY n'est pas présente. Elle mène la commission chargée de la DSP qui se précise. Nous pourrions délibérer sans doute lors d'un pro-

chain conseil en mai. En effet, les dernières négociations sont en cours avec les candidatures. Je pense que nous connaissons les lauréats le mois prochain.

Comme cette DSP ne prendra effet qu'en septembre, nous devons prolonger la convention actuelle. Avez-vous des remarques ? Il m'est dit que le début est pour juillet, ce qui est parfait.

Madame GACON : Combien d'enfants sont-ils concernés ? Je crois que nous comptons plutôt en berceau.

Monsieur JOUBERT : Je ne sais pas.

Madame ROCHER : Je ne connais pas le nombre de berceaux. Cette DSP concerne les dix crèches. Je ne suis pas en mesure de vous indiquer le nombre de berceaux. Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 37 LANCEMENT DES ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES D'OPAH : ADOPTÉE

Monsieur BAY : En 2024, les deux OPAH communautaires et de renouvellement urbain se termineront. Ces OPAH ont été un vrai succès. Nous avons pu le constater. À ce jour, 82 % des communes ont bénéficié au moins d'un dossier financé dans le cadre de l'OPAH, ce qui est un bon score sur les soixante-douze communes.

Les objectifs sont donc largement atteints. Par conséquent, une réflexion est menée sur le renouvellement des OPAH. Cependant, il convient de mener des études préopérationnelles. Elles sont imposées par l'ANAH afin que nous puissions les renouveler.

Nous ne pouvons pas proroger les OPAH comme par le passé. Nous n'avons plus le droit. Nous devons désormais lancer des études afin d'être prêts en 2024 à refaire deux OPAH. Évidemment, nous allons nous orienter sur les nouveaux défis qui se poseront, et se posent déjà, notamment les mobilités, l'adaptation des logements au vieillissement et surtout les passoires thermiques dont le nombre est important sur notre territoire.

Il convient donc de renouveler ces OPAH qui concerneront aussi l'habitat insalubre dans les centres bourgs. Ces études permettront de tirer un peu les enseignements du passé et de fixer un nouveau cap et de nouveaux objectifs. Ces OPAH seront financées à hauteur de 50 % par l'ANAH.

Cette délibération a donc pour objet de vous demander d'approuver le lancement de ces études préopérationnelles.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 38 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS : ADOPTÉE

Monsieur CHAUPUIS : Il s'agit d'approuver la modification du tableau des effectifs avec vingt-et-une créations de postes. Toutefois, ces postes ne sont pas nouveaux. Ils sont liés à des changements d'affectation, à des départs en retraite, et à la réorganisation du service.

Je souligne que huit postes au niveau de la DEA sont liés à la reprise de l'activité du SGEV. De plus, il est recensé un recrutement de chargé de projets voirie, infrastructures et ouvrages d'art. Selon les mêmes principes, si nous ne trouvons pas de fonctionnaire, nous autorisons le président à recruter un contractuel pendant trois ans.

En troisième lieu, il nous faut approuver le recrutement d'un conseiller numérique. Nous l'avons déjà recruté pour deux ans, dans le cadre d'un contrat de projet établi. Nous proposons de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, renouvelable une seconde fois dans le cadre d'une durée complète de six ans.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'approuver les créations, la proposition de monsieur le président du recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de projets de voirie et la proposition de monsieur le président de renouveler le contrat de projet du conseiller numérique.

Monsieur CHAPUIS : Avez-vous des remarques ?

Monsieur JOHANNY : Ma question fait écho à ma précédente question concernant l'Office de tourisme. Le tableau ne mentionne pas la création d'un poste pour le service attractivité, tourisme et grands événements, préalablement occupé par madame BOYER. Étant désormais directrice de l'OT, peut-elle cumuler ces deux postes ?

Monsieur CHAPUIS : Elle ne cumule pas les deux postes. Elle a changé de poste. Nous considérons que l'office de tourisme est un élément important de l'attractivité. Elle occupe donc un poste qui intègre l'ensemble sur l'aspect purement touristique.

Monsieur JOHANNY : Qui est donc positionné sur le service attractivité grands événements ?

Monsieur CHAPUIS : Pour le moment, elle n'est pas remplacée. Nous allons travailler pour renforcer le service économique. L'économie fait aussi partie de l'attractivité. Il est donc possible que ce poste-là soit affecté à l'économie.

Monsieur CHAPUIS : Avez-vous d'autres remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 39 RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES : ADOPTÉE

Monsieur CHAPUIS : Les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent produire un rapport sur l'égalité hommes/femmes. Ce rapport de la communauté d'agglomération permet de constater des constantes au niveau de la structure de l'effectif, majoritairement féminin, avec 59.23 % de femmes, à l'instar des EPCI.

De plus, la proportion d'hommes et de femmes est équivalente sur les emplois titulaires et contractuels. Néanmoins, les femmes restent majoritaires en nombre et en proportion sur les emplois à temps non complet.

Certaines filières demeurent très féminines, notamment les filières administratives, sociales et médico-sociales. À l'inverse, la filière technique reste très masculine. Les femmes sont également davantage représentées sur les emplois de catégorie A et B.

Les emplois d'encadrement supérieur, de direction et de chef de service sont pour leur part invariablement occupés par des femmes et par des hommes. Par ailleurs, l'âge moyen des salariés reste légèrement plus élevé que la moyenne nationale. Surtout, la structure de l'effectif montre peu d'arrivées de jeunes salariés.

En effet, les moins de trente ans représentent seulement 8 % de l'effectif. Les hommes de catégorie A constituent la catégorie de personnel avec la plus haute moyenne d'âge, soit 48 ans et demi, tandis que les femmes de catégorie C ont un âge moyen de 44.8 ans.

Les différences subsistent sur le salaire des femmes et des hommes à catégorie et niveau hiérarchique égal, notamment en catégorie A, ce qui s'explique par les filières. En effet, de nombreuses femmes sont passées en catégorie A dans le cadre des filières médico-sociales par reclassement de la catégorie B en A. Dans cette filière, les salaires sont inférieurs. Cette différence est donc intrinsèque à la filière sociale.

Les salaires n'atteignent pas les coefficients des autres filières. Ce problème n'est donc pas lié à la collectivité, mais à la Fonction publique. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter la délibération suivante et prendre acte du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Nous n'adoptons pas cette délibération, mais nous prenons acte.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

DÉLIBÉRATION N° 40 SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION — RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Il s'agit d'une demande de subvention pour la rénovation énergétique du siège de l'agglomération au titre du Fonds vert.

Monsieur LONJON : Exactement. Nous envisageons d'engager une rénovation thermique de notre siège, place de la Libération, avec des gains attendus estimés à 40 % environ, ce qui n'est pas neutre.

Monsieur JOUBERT : Il est vrai que ce bâtiment est une passoire.

Monsieur LONJON : Oui, il est une vraie passoire énergétique. Plusieurs types de travaux sont envisagés : l'isolation des façades, le remplacement des menuiseries, etc. Le coût hors d'axes de cette opération s'élève à un peu plus de 1 200 000 euros. Nous solliciterons des subventions à hauteur de 80 %, ce qui nous laisse un reste à charge de 20 %.

Monsieur JOUBERT : Si nous parvenons à les obtenir.

Monsieur LONJON : Oui. En tout cas, il faut essayer.

Monsieur JOUBERT : Bien sûr. Je dis cela, car nous avons eu une réunion en préfecture un à deux mois auparavant avec tous les présidents des intercos et les syndicats travaillant avec les communes. La préfecture nous a très fortement incités à déposer des dossiers au titre du Fonds vert.

Ce fonds a été créé pour l'énergie. Toutefois, l'enveloppe pour le département est limitée à 4 millions d'euros. Je crois qu'elle a déjà été largement entamée, voire mangée. Je n'avais jamais vu une telle insistance pour nous inciter à déposer des dossiers.

Malheureusement, je pense que tout le monde a déposé une demande. Nous verrons le résultat. Nous approuvons cette délibération pour demander ces subventions. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 41 ENGAGEMENT DANS L'ACTE II DU PROGRAMME NATIONAL ACTION CŒUR DE VILLE : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Nous disposons d'un programme avec l'État sur la ville du Puy concernant les actions Cœur de ville. Ce programme initialement prévu pour cinq ans doit être prolongé sur une nouvelle période.

Nous vous proposons de signer la convention de prolongation afin de pouvoir continuer à bénéficier de ces financements qui vont exclusivement à la ville du Puy. Toutefois, nous devons l'approuver obligatoirement. Je vous propose d'adopter cette délibération afin de pouvoir poursuivre ce programme. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 42 COTISATIONS À DEUX NOUVEAUX ORGANISMES POUR 2023 : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Il existe une association des archivistes français. Elle regroupe 1 800 adhérents, professionnels des archives. Elle a des objets bien précis sur la promotion de la profession, l'édition de publications, l'organisation de colloques, et la formation continue des professionnels des archives.

Nous souhaiterions adhérer à cette association afin de permettre à nos agents des archives d'être en contact dans ce réseau et de bénéficier de l'ensemble des services et des informations que cette association peut donner à ses adhérents. La cotisation s'élèverait à 200 euros pour permettre à quatre de nos agents de bénéficier de ces services.

La seconde association est un peu plus connue. Il s'agit du CEREMA. Il travaille sur les transitions écologiques. Nos services de l'agglomération connaissent bien cet organisme, car ils l'utilisent dans plusieurs domaines. Nous proposons d'adhérer à cette association à hauteur de 2 000 euros.

Monsieur JOUBERT : Il faut désigner un représentant. Monsieur Jean-Paul BRINGER est proposé pour être le représentant de l'agglomération à cette structure.

Monsieur BRINGER : Très bien. J'accepte.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 43 ALLIADE HABITAT — GARANTIE D'EMPRUNT — FINANCEMENT DU PROGRAMME ACQUISITION AMÉLIORATION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 76/78 RUE PANNESSAC : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Nous avons déjà adopté cette délibération. Cependant, elle comportait une erreur de numéro de contrat. Il s'agit donc d'une régularisation. Nous vous demandons donc d'adopter cette délibération qui nous permettra de régulariser cette petite erreur de numérotation.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ
Jérôme BAY et Jean-Paul NICOLAS

DÉLIBÉRATION N° 44 BUDGET PRINCIPAL — COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Nous arrivons aux comptes de gestion, puis aux comptes administratifs et enfin aux budgets. Lors de l'examen du rapport d'orientation budgétaire pour le compte administratif et le compte de gestion, des commentaires ont déjà été émis. Je pense qu'il ne faut pas se noyer dans les chiffres.

Monsieur LONJON : Le compte de gestion est le constat d'un flux de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ce compte de gestion est établi par les services de l'État. Pour le budget principal, le résultat de clôture est de 6 992 000 euros. Nous ferons la présentation à trois voix, avec chacun ses budgets annexes. Il s'agit d'un constat. Je ne sais pas s'il appelle à des questions.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 45 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur BRINGER : Je vous demande d'approuver le résultat de clôture concernant les RTCA pour un montant de 333 378.41 euros.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 46 BUDGET « USINES RELAIS » — COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Le résultat de clôture s'élève à 928 402.52 euros.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 47 BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Pour les zones d'activités économiques, le résultat de clôture est de moins 8 556 868.96 euros.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 48 BUDGET MAISONS DE SANTÉ : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Le résultat de clôture est de moins 555 873.79 euros.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 49 BUDGET « ABATTOIR COMMUNAUTAIRE » — COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Le résultat de clôture est de 463 617.20 euros.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 50 BUDGET EAU — COMPTE DE GESTION 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Concernant le budget eau, il existe trois comptes de gestion. Le budget eau a été clôturé à 5 960 177 euros.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 51 BUDGET ASSAINISSEMENT — COMPTE DE GESTION 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Le budget assainissement a été clôturé à 5 847 610 euros.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 52 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) — COMPTE DE GESTION 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Le budget SPANC a été clôturé à 5 996 euros. Je vous fais cadeau des centimes.

Monsieur JOUBERT : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 53 COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE : ADOPTÉE

Monsieur JOUBERT : Nous devons désigner un président de séance. Comme d'habitude, nous proposons monsieur Roland LONJON. Je dois quitter la séance.

Monsieur LONJON : Non. Nous allons procéder aux comptes administratifs 2022 avec l'examen à trois voix de tous les budgets, principal et annexes. Ensuite, nous reviendrons sur les délibérations pour les voter une par une après les débats.

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur Michel JOUBERT, Président en exercice, se retire au moment des votes des Comptes Administratifs conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Roland LONJON, Vice-Président, est élu à l'unanimité Président de séance.

DÉLIBÉRATION N° 54 BUDGET PRINCIPAL — COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Je vais donc vous présenter le compte administratif pour l'exercice 2022. Dans le rapport que vous avez reçu en même temps que la convocation au présent conseil, des commentaires et des explications sont mentionnés.

Je ne vais donc pas vous en faire une lecture. Je vais plutôt mettre l'accent sur les principaux éléments expliquant des évolutions entre 2022 et 2021, avant de conclure par quelques *ratios* qu'ils me semblent importants de vous communiquer.

Les résultats 2022 sont en page 3 du document. En fonctionnement, nous constatons un résultat excédentaire de 4 millions d'euros, qui, ajouté au résultat antérieur grâce à la bonne gestion de l'époque et à l'intégration du résultat de clôture du budget maisons de santé que nous avons récupéré, porte le résultat de clôture à 9 685 000 euros.

Ce résultat est vraiment correct. Il nous permet d'affecter 4 millions d'euros à la section investissements pour répondre aux besoins de financement de cette section. Concernant les dépenses de fonctionnement, le tableau en page 4 et un récapitulatif en page 5 indique que les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 58 400 000 euros.

Elles sont en augmentation de 3 300 000 euros, soit 6.02 %. Ces augmentations s'expliquent par une forte hausse des charges à caractère général de 2.7 millions d'euros. Deux postes ont subi une forte évolution : l'électricité et le gaz avec une hausse de 900 000 euros. La collecte et le traitement des déchets sont en augmentation de 800 000 euros. Il faut également ajouter le carburant et les combustibles pour 100 000 euros.

Il s'agit donc des trois explications majeures de cette forte évolution. Les charges à caractère général représentent 27.25 % des dépenses de fonctionnement. En page 7, les charges de personnel ont progressé de 1 390 000 euros, soit 5.8 % en raison des revalorisations salariales.

Il est à noter que nous n'avons pas eu d'augmentation des effectifs en 2022. Les charges de personnel représentent 40.28 % des charges de fonctionnement. Les charges de gestion courante sont en page 8.

Le graphique que vous avez eu n'est pas le bon. Nous vous projetons le bon à l'écran. Nous constatons une augmentation de la participation au SDIS. Je vous rappelle que l'agglomération paye en lieu et place des communes. Cette contribution au SDIS était de 3 500 000 euros en 2022.

Il est également à noter l'augmentation de la subvention d'équilibre à la RTCA et une légère diminution des subventions. En effet, en 2021, nous avons accordé une aide au loyer aux entreprises. Ce dispositif était en lien avec le département pour un montant de 150 000 euros.

En page 9, vous avez la répartition des dépenses de fonctionnement. Le poste le plus important concerne l'environnement, les mobilités et le GEMAPI. Le second poste de dépenses est la cohésion sociale et la petite enfance. Le troisième poste de dépenses de fonctionnement est la culture.

Le quatrième poste est le sport. Le cinquième poste est l'économie, avec l'entretien des zones de commerces et d'industrie, les bois et forêts. Le sixième poste est l'aménagement du territoire. Ce graphique permet de situer le poids de nos différentes compétences dans les dépenses de fonctionnement.

L'environnement intègre les mobilités, le GEMAPI et les ordures ménagères. Ce poste est le plus important.

Madame X (Fichier 1 : 1'18'16) : inaudible.

Monsieur LONJON : Je n'ai pas évoqué le tourisme, car il est encore en dessous. Je vous ai mis seulement les postes le plus importants.

Monsieur X (Fichier 1 : 1'18'29) : Il s'élève à 2.3 millions d'euros.

Monsieur LONJON : Je l'ai oublié. Oui, il est à 2.3 millions d'euros. Je vous laisse étudier le document.

Monsieur JOUBERT : Ils l'ont tous lu et étudié en détail.

Monsieur LONJON : Concernant les recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 67 330 000 euros. Elles sont en augmentation de 4 700 000 euros, soit 7.66 %, hors les opérations de transfert. Nous constatons une forte augmentation des produits et des services de 2 350 000 euros.

En effet, l'année 2022 a été une année de fonctionnement normal. Nous retrouvons dans ce poste le remboursement de la masse salariale de la DEA après l'intégration des agents du SEGEV. Quant aux impôts et taxes, ils ont évolué de 2 700 000 euros, soit une hausse de 6.55 %.

Les trois explications majeures sont une bonne dynamique de la TVA nationale en hausse de 9 %, la revalorisation des bases des taxes de 3.5 % décidée l'année dernière par le gouvernement, et la taxe GEMAPI. Pour la première fois en 2022, nous avons perçu 800 000 euros au titre de cette taxe.

La fiscalité est expliquée en page 13 avec les détails de ce qu'elle a généré pour nous en 2022. La TEOM nous rapporte 9 900 000 euros. La cotisation foncière des entreprises nous rapporte 6 400 000 euros. La CVAE, appelée à disparaître, s'élève à 3.6 millions d'euros. La taxe foncière est de 3 100 000 euros. Nous avons toujours un peu de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour un montant de 1 500 000 euros.

Nous recensons environ 5 800 résidences secondaires sur notre territoire. La taxe sur les surfaces commerciales s'élève à 1 100 000 euros. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau est de 664 000 euros. Enfin, le foncier sur le non-bâti a rapporté 466 000 euros.

En page 15, un graphique présente les recettes de fonctionnement par principales compétences. Par ordre de recettes les plus importantes, nous retrouvons l'environnement, la cohésion sociale et la petite enfance, la culture, puis le sport et enfin le tourisme.

Nous ne faisons pas forcément cet exercice. Je pense néanmoins qu'il est important de regarder le solde entre les recettes et les dépenses dans les grands domaines de compétence. J'en ai pris cinq. Le coût de fonctionnement, donc les recettes moins les dépenses, en culture est de moins 4 764 000 euros.

Le sport est à moins 3 924 000 euros. La cohésion sociale est à moins 3 330 000 euros. Le tourisme est à moins 1 897 000 euros et l'économie est à moins 1 582 000 euros. Ainsi, nous pouvons situer aussi l'exercice de nos compétences et ce qu'elles nous coûtent sans que ce soit un critère de jugement ou de valeur. Il s'agit simplement d'un constat purement chiffré.

Concernant la section investissements, elle s'élève à 24 40 000 euros. La part des travaux était en 2022 de 19 millions d'euros. Vous en trouvez le détail dans les pages 20, 21 et 22 du document. Il faut ajouter à ce montant 11 millions d'euros de reste à réaliser. Il s'agit de projets que nous avons pensé faire en 2022, mais que nous sommes obligés reporter.

Vous disposez de la répartition en page 23. Les premiers investissements concernent le sport, l'environnement, tourisme, l'économie et la culture. Les recettes d'investissement sont de 21 800 000 euros. Nous avons eu davantage recours à l'emprunt.

Nous avons l'habitude d'emprunter 3.5 millions d'euros. Or, nous avons emprunté 5.4 millions d'euros. Nous disposons néanmoins d'un bon *ratio* de désendettement, avec une dette au 31 décembre 2022 de 36 millions d'euros, soit un taux de désendettement de 4.8 années pour un seuil à douze ans.

Nous avons donc encore un peu de marge. J'ai également envie de vous faire part de quelques *ratios*. Ils concernent les *ratios* par habitant. Je vais vous communiquer les *ratios* par habitant de l'agglomération par rapport à la strate nationale de collectivités à peu près équivalentes.

Les produits réels de fonctionnement sont de 689 euros par habitant, contre 506 euros au niveau national.

Les charges réelles de fonctionnement sont de 598 euros par rapport 414 euros, donc nous sommes un peu supérieurs.

Le résultat de fonctionnement est de 48 euros par habitant, contre 58 euros au niveau national. Nous sommes donc légèrement inférieurs. Notre CAF brute est de 91 euros par habitant, contre 92 euros au niveau national. La CAF nette est à 47 euros par habitant, contre 58 euros au niveau national. Vous retrouverez ces chiffres dans le compte-rendu.

Les dépenses directes d'équipement se montent à 224 euros par habitant, contre 138 euros au niveau national. En 2019, le montant était de 160 euros par habitant de l'agglomération. Ainsi, cet élément doit être apporté au rapport de la Chambre régionale des comptes qui considère que nous n'investissons pas assez jusqu'en 2020 et 2021. En 2022, nous avons un peu fait exploser les compteurs.

Nous avons vraiment des investissements importants. Enfin, le dernier chiffre concerne notre épargne brute en 2022. Elle est de 7 millions d'euros. L'épargne nette est à 3 millions d'euros. Le fonds de roulement est à 7.9 millions d'euros.

Le *ratio* de désendettement est de 4.8 années. Je vais conclure sur ce CA avec les dépenses réellement réalisées par rapport au budget primitif. En 2022, nous avons dépensé réellement 97.25 % de ce que nous avons prévu au budget primitif. Nous avons encaissé 103 % des recettes prévues. Ce chiffre est lié aux cessions, car elles ne rentrent pas dans le budget, mais elles doivent ensuite être intégrées.

Nous avons donc des recettes à 100 %. Ainsi, ces pourcentages témoignent d'une approche budgétaire qui est réaliste et sincère. Ils prouvent que le service des finances que je remercie a bien travaillé.

Je vous propose d'adopter les résultats définitifs 2022 du budget principal, conformément au tableau indiqué dans le texte de la délibération.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 76

Contre : 2

Celline GACON et Laurent JOHANNY

DÉLIBÉRATION N° 55 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS — COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur BRINGER : Vous avez fait remarquer précédemment que le premier point de dépenses était l'environnement et les mobilités. Je vous propose de présenter les comptes administratifs de la mobilité. La section de fonctionnement s'élève à un montant total de 8 565 000 euros.

Il intègre aussi les transports scolaires, la ligne 20 Craponne-Le Puy, la partie TAD, les PMR, les sorties piscine ainsi que les sorties des centres de loisirs. Les charges de personnel s'élèvent à 3 801 000 euros pour un effectif de 81.7 équivalents temps plein.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 1 635 000 euros, dont 738 000 euros de carburant. Avez-vous des questions sur la partie fonctionnement ? Concernant la partie investissements, nous avons effectué un PPI sur plusieurs années.

La RTCA poursuit la programmation pluriannuelle du renouvellement de la flotte du bus. Ainsi, en 2022, elle a acquis six bus hybrides et six navettes électriques pour un montant total de 2 085 000 euros. Les restes à réaliser concernent essentiellement les commandes de nouveaux bus. Ils seront livrés en 2023. Il s'agit de six nouveaux bus hybrides et de cinq navettes électriques.

Il s'agit d'arrêter et d'approuver le budget de clôture pour un montant de 347 647.32 euros.

Monsieur LONJON : Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 56 BUDGET « USINES RELAIS » — COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : En page 36 du document, vous constatez un résultat de clôture en fonctionnement positif de 106 000 euros, malgré un résultat négatif de l'exercice. Les résultats antérieurs font la différence. En investissements, l'excédent de financement s'élève à 256 000 euros.

Nous avons deux usines relais actuellement : le SCITEC à Craponne et LEGUPUY installée désormais dans ses locaux. Sur les investissements quelques travaux sont liés à l'usine de Chaspuzac avec le financement correspondant. Avez-vous des questions ?

Le résultat de clôture s'élève à 363 335.97 euros. Je vous propose d'adopter cette délibération sur les résultats définitifs 2022. Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 57 BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES — COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Le résultat de clôture est positif en fonctionnement à 206 000 euros. En investissements, le résultat est positif avec un besoin de financement de 8 millions d'euros. Sur les zones d'activités, nous raisonnons en stock.

Le stock final au 31 décembre 2022 s'élève à 16 113 000 euros. En section investissements, nous pouvons noter un emprunt de 3 millions d'euros contracté pour une durée de dix ans à un taux fixe de 1.75 %. Il est destiné à financer l'aménagement de la zone de Fangeas et de Nolhac.

Je vous propose d'adopter les résultats définitifs conformément au tableau joint dans le contenu de cette délibération. Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 58 BUDGET MAISONS DE SANTÉ — COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Nous vous présentons ce budget annexe pour la dernière fois, car nous le retrouverons ensuite dans le budget principal. Le résultat de clôture est positif à 38 690 euros. En section investissements, le montant est de 49 466 euros.

Je rappelle qu'il s'agit de la maison de santé de La Chaise-Dieu et de Craponne. Nous avons uniquement repris les charges financières et les recettes liées à la location des locaux. En investissements, nous avons le remboursement du capital de la dette.

Nous avons également perçu un solde de subventions de TETR pour la construction de la maison de santé de Craponne. Une subvention du FEDER devrait être versée en 2023. Le capital restant dû de la dette de la maison de santé est de 634 096 euros au 31 décembre 2022.

Le résultat de clôture est de moins 10 775.79 euros. Je vous propose d'adopter cette délibération. Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 59 BUDGET « ABATTOIR COMMUNAUTAIRE » — COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Le résultat de l'exercice est négatif. Cependant, grâce au résultat antérieur, le résultat de clôture est positif à 18 000 euros. Nous avons un excédent de financement sur la section d'investissements. Le tonnage a augmenté. Toutefois, l'activité de découpe a diminué, ce qui est embêtant. En effet, le chiffre s'effectuait sur cette prestation.

Un graphique reprend l'évolution du tonnage. Nous voyons bien en page 50 la diminution des prestations de

découpe. La section d'investissements concerne le projet d'extension de l'abattoir. Nous avons prévu une certaine somme pour engager dès cette année des études indispensables.

La dette sur l'abattoir s'élève à 692 750 euros au 31 décembre 2022. Je vous propose d'adopter la délibération avec un résultat net de clôture de 72 241.03 euros. Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 60 BUDGET EAU — COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : En fonctionnement, le résultat de clôture s'élève à 2 891 576 euros. Nous sommes donc excédentaires de même qu'en investissements, car l'excédent de financement est de 2 091 516 euros, soit un résultat net de clôture à 4 983 093 euros. Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 61 BUDGET ASSAINISSEMENT — COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : En fonctionnement, le résultat de clôture est de 1 947 702 euros. En investissements, le besoin de financement s'élève à 1 622 044 euros. Le résultat net clôture est positif à 325 657 euros. Avez-vous des questions ? Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 62 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) — COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Ce budget est dérisoire. Il augmentera sans doute dans les prochaines années, car nous aurons beaucoup de contrôles d'assainissement non collectif à effectuer. Le résultat de clôture est de 5 996 euros.

Monsieur LONJON : Je vous remercie. Nous avons terminé pour cette présentation. Avez-vous des questions ? Vous pouvez les poser point par point. Sinon, nous pouvons procéder aux différents votes. Le président peut rester pour les questions, mais pas pour les votes.

Monsieur JOHANNY : J'ai noté quelques questions. Il est intéressant d'avoir porté à notre connaissance les taux d'exécution. Ce calcul est assez intéressant. Vous l'avez fait pour le budget principal. Ma question porte sur la RTCA. Comment expliquez-vous un taux d'exécution de seulement 93 % ? Il est inférieur à celui qui était présenté par monsieur LONJON de 97.5 % pour le budget principal.

Ensuite, concernant l'eau, je regrette, mais nous l'avons déjà dit lors de la tarification. J'espère que les débats au niveau national feront évoluer la tarification progressive de l'eau dans les mois à venir. Il ne s'agit pas vraiment d'une question propre à votre présentation. Je crois que cette mesure est nécessaire.

Enfin, sur l'abattoir, vous avez noté une diminution assez importante de 110 000 euros des prestations de coupe. Elle pèse sur l'équipement. Existe-t-il des pistes pour expliquer cette diminution afin d'espérer un rebond au prochain exercice ? Je vous remercie.

Monsieur GOBET : Je peux vous répondre concernant les tarifications sur l'eau. Nous avons voté en conseil d'exploitation un lissage des tarifs sur l'ensemble des communes à objectif 2025. Il s'agit d'un premier pas. Ensuite, il est vrai qu'une réflexion sera sans doute envisagée sur la tarification de l'eau avec les petits consommateurs et les gros consommateurs. Cette réflexion est, semble-t-il, dans les tuyaux du gouvernement.

Je sais que nous risquons de passer un été très difficile. Il faudra bien sûr envisager le pire peut-être.

Monsieur LONJON : Je donne la parole à monsieur GROS pour vous répondre sur l'abattoir.

Monsieur GROS : Concernant la diminution des prestations de découpe, la raison est peut-être double. Un autre prestataire nous a fait mal, car il a beaucoup évolué par rapport à nous. De plus, nous n'avons peut-être pas été assez bons au niveau de la découpe et au niveau de l'organisation de l'abattoir. Il faut le dire. Nous devons revoir ces points.

Pour cette année, le tonnage a diminué le mois dernier. Il semble qu'il reparte normalement désormais. Il nous revient d'améliorer cette partie découpe. En effet, nous ne devons pas diminuer cette prestation. Je ne sais pas comment nous allons nous organiser avec le **PAT**. Cette organisation d'un atelier de découpe de légumes fait un peu peur. Nous devons rester vigilants.

Monsieur X (Fichier 1 : 1'36'35) : inaudible.

Monsieur GROS : Non. Il s'agit de Chaspu'frais. Il a été agressif sur les prix. Il a peut-être fait de meilleures propositions que nous. Il a beaucoup évolué.

Monsieur X (Fichier 1 : 1'36'54) : inaudible.

Monsieur GROS : Il a monté son propre atelier. Il a récupéré beaucoup de clients. Nous n'avons pas été assez bons pour les garder.

Monsieur LONJON : Je vous remercie.

Monsieur BRINGER : Concernant la RTCA, le budget avait été établi en fonction des futurs marchés et sur une négociation salariale.

Monsieur LONJON : Ces réponses vous conviennent-elles ? Avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Le président est invité à sortir, ce qu'il fait. Nous allons donc procéder aux votes à partir de la délibération 54.

Monsieur GOBET : Pour le SPANC, le résultat de clôture est de 5 996 euros. Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 63 BUDGET PRINCIPAL — COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 : AFFECTATION DU RÉSULTAT : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Désormais, il convient d'affecter les résultats. Le président peut revenir. Nous proposons d'arrêter les résultats définitifs. Je ne vous redonne pas les montants, car vous les avez. Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 64 BUDGET DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS — COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 : AFFECTATION DU RÉSULTAT : ADOPTÉE

Monsieur BRINGER : Il s'agit d'approuver le résultat de clôture pour un montant de 347 647.32 euros.

Monsieur LONJON : Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 65 BUDGET « USINES RELAIS » — COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 : AFFECTATION DU RÉSULTAT : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 66 BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES — COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 : AFFECTATION DU RÉSULTAT : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 67 BUDGET « ABATTOIR COMMUNAUTAIRE » — COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 : AFFECTATION DU RÉSULTAT : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 68 BUDGET EAU — COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : AFFECTATION DU RÉSULTAT : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Le budget eau est de 2 891 576 euros. Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 69 BUDGET ASSAINISSEMENT — COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : AFFECTATION DU RÉSULTAT : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Le budget assainissement est de 1 940 702 euros. Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 70 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) — COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : AFFECTATION DU RÉSULTAT : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Le budget SPANC est de 5 996 euros. Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 71 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Nous vous proposons de reconduire les taux de 2022.

Madame GALLIEN : Ma question porte que la taxe d'habitation. Elle porte sur les résidences secondaires. Elle a été supprimée pour les autres résidences. Je ne pense pas que l'agglomération ait institué la taxe sur les logements vacants.

Monsieur JOUBERT : Les communes doivent l'adopter si elles le souhaitent. La communauté d'agglomération doit-elle l'adopter ? Je n'en suis pas certain.

Madame GALLIEN : Oui. Cependant, elle est mentionnée sur la délibération. Or, nous n'avons jamais délibéré à l'agglomération sur les logements vacants. Sommes-nous bien d'accord ?

Monsieur JOUBERT : Devons-nous délibérer sur cette taxe ? Elle concerne les communes, et non l'agglomération.

Madame GALLIEN : La délibération est écrite ainsi sur les logements vacants. J'ai bien compris qu'il n'en était pas ainsi. **Inaudible.**

Monsieur JOUBERT : Avant de voter les taux, il convient de les commenter. Nous pouvons faire remarquer que nous n'avons pas augmenté les tarifs depuis le début. Cependant, la TGAP augmente dans des proportions considérables. De 12 euros, elle est désormais à 25 ou 30 euros. Elle sera de 65 euros en 2026. Je ne vois pas comment nous pourrions tenir sans augmenter les tarifs.

Nous proposons donc le maintien des taux. Si certains souhaitent que nous les augmentions, il faut le dire. Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 72 TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : DÉTERMINATION DES TAUX PAR ZONES POUR 2023 : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Certains élus s'interrogent. Il faut se rappeler que, dans le pacte financier fiscal, nous avons prévu une harmonisation des différents taux de la tonne. Nous avons dix ans à partir de la fusion, à l'instar de l'eau. Nous devons donc travailler sur ce sujet.

Monsieur JOUBERT : Nous maintenons les taux actuels. Nous ne les augmentons pas.

Monsieur JOHANNY : En conseil municipal, nous avons eu cette réflexion concernant l'évolution des consignes de tri. Elles impactent à la fois le volume du tri et le volume des ordures ménagères. Nous avons l'espoir que le volume des ordures ménagères diminue. Ainsi, les répercussions concernant la TGAP seraient amoindries.

Avons-nous des chiffres ou des constats sur ce point ? Cette diminution engendre-t-elle des adaptations dans le système de ramassage des ordures ménagères ?

Monsieur JOUBERT : Nous avons rajouté beaucoup de conteneurs à bac jaune, car les poubelles sont pleines. Monsieur GIMBERT pourra peut-être vous en dire davantage.

Monsieur GIMBERT : Oui. Concernant l'extension des consignes de tri, vous avez tous pu constater une évolution. Nous sommes en train d'aller dans chaque commune. Des bacs ont été ajoutés, avec des étiquettes collées sur chacun pour informer sur les méthodes de tri.

Actuellement, l'augmentation des volumes est entre 3 et 5 %. Il s'agit surtout du plastique et du carton, ce qui a un faible poids. La densité est minime. Il existe donc une évolution sur le tri qui devrait se poursuivre. En effet, les gens sont informés.

Néanmoins, certaines personnes ne feront toujours pas le tri. Nous allons dans les communes pour sensibiliser les habitants. Deux personnes tournent dans chaque commune. Elles font du porte-à-porte. Elles vont sur les points de collecte pour faire évoluer le système.

Monsieur X (Fichier 1'48'51) : inaudible.

Monsieur GIMBERT : La répercussion sera minime. Actuellement le plastique et le carton génèrent du volume, mais peu de poids. Nous allons diminuer de 2 ou 3 %. Néanmoins, la diminution n'est pas encore sensible. Elle évoluera.

Monsieur JOUBERT : La collecte n'a commencé que depuis cinq mois.

Monsieur GIMBERT : Oui, nous y sommes passés à l'automne 2022. Progressivement, elle prend de la place.

Monsieur X (Fichier 1'49'18) : inaudible.

Monsieur GIMBERT : Pour l'instant, nous ne modifions pas les collectes. Leur nombre est identique pour les ordures ménagères comme pour les bacs jaunes. Dans les zones rurales, nous ne pouvons pas nous permettre de passer une fois tous les quinze jours, en raison des odeurs. Nous essayons de sensibiliser les habitants. Nous travaillons en ce sens. Cette mesure demande du temps.

Monsieur JOUBERT : Je constate que, depuis le Covid, les emballages se sont multipliés à tous les niveaux. Ils représentent un volume énorme.

Monsieur GIMBERT : En effet. De plus en plus de personnes commandent par internet. Nous collectons donc beaucoup de cartons, ce qui est un important problème. Normalement, ils doivent aller en déchetterie. Malheureusement, nous les retrouvons dans les bacs jaunes. En plus, ils ne sont pas pliés. Nous retrouvons

des cartons au pied du bac. Nous pensons donc qu'il est plein, ce qui est problématique. Les cartons doivent aller en déchetterie. Malheureusement, tout le monde ne le fait pas.

Monsieur X (Fichier 1'50'28) : Il faut faire payer les GAFA.

Monsieur GIMBERT : Toutefois, le tri évolue dans le bon sens.

Monsieur JOUBERT : Très bien.

Monsieur X (Fichier 1'50'38) : J'ai une remarque. Les conteneurs sont de plus en plus hauts. Les gens n'arrivent plus à y accéder.

Monsieur JOUBERT : Nous mettrons un escabeau au pied de chaque conteneur. Je ne m'en étais pas aperçu.

Monsieur X (Fichier 1'50'50) : Il s'agit des conteneurs de huit-cents litres. **Inaudible.**

Monsieur JOUBERT : Il s'agit effectivement d'un problème.

Monsieur X (Fichier 1'51'00) : Oui, pour des gens de taille normale. **Inaudible.**

Monsieur JOUBERT : Nous sommes normaux à partir de 1.95 mètre.

Monsieur BERNARD : Concernant le traitement des biodéchets, nous avons visité le VALTOM de la communauté de communes d'Ambert, concernant la valorisation des composts. Cette visite s'est déroulée à l'initiative du SYMPTOM. Nous sommes quelques élus à avoir participé. Cette visite était très intéressante.

En effet, sur ces zones rurales, la collecte ne s'effectue que tous les quinze jours, une semaine pour les ordures ménagères et une semaine pour les déchets valorisables.

Ce système fonctionne très bien, car ils ont valorisé le biocompost. Ils ont beaucoup d'avance sur nous, une dizaine, voire une quinzaine d'années. Cette initiative semble tout à fait intéressante, même dans les milieux ruraux. Cette mesure est effectuée chez les autres. Pourquoi ne pourrait-elle pas s'effectuer chez nous ?

Monsieur JOUBERT : Chez nous aussi, certains secteurs ne sont collectés que tous les quinze jours.

Monsieur GIMBERT : J'étais présent à la visite. Nous y étions ensemble. Elle était très intéressante. Nous étions à Ambert. La communauté de communes d'Ambert a instauré ce système. À partir du 1^{er} janvier 2024, nous serons tenus de mettre en place des actions sur la gestion des biodéchets.

Nous savons très bien que nous ne prendrons pas les moyens d'effectuer une collecte spécifique des biodéchets. En effet, il faudrait investir dans du personnel et des camions. Chacun devra faire au mieux chez soi, avec des composteurs ou tenir des poules. En milieu rural, cette solution est plus aisée qu'en milieu urbain. Nous menons un travail sur ce sujet. Nous allons proposer des actions afin que nous puissions mener au mieux ce projet.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Nous en terminons sur le sujet des taux. Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 73 HARMONISATION DES BASES MINIMALES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Nous avons évoqué ce sujet lors de la présentation du ROB. L'idée de cette proposition est de réparer une vraie injustice fiscale. Ainsi, des professionnels font un chiffre d'affaires important, avec un téléphone et un ordinateur, une ligne internet, un bureau et une chaise.

Nous en connaissons qui effectuent ainsi plus de 500 000 euros de chiffre d'affaires. Or, ils payent une cotisation très basse. En proportion, il s'agit de deux fois moins qu'une personne faisant moins de 100 000 euros de chiffre d'affaires, mais ayant besoin d'un local, d'un commerce, d'un hangar, d'un atelier de bois, etc. Nous avons ces cas de figure.

Il s'agit donc d'une injustice très importante. De plus, nous sommes très loin de ce que font les autres communautés de communes, en Haute-Loire ou en Auvergne. Nous vous proposons donc d'harmoniser et surtout de réparer cette injustice, en augmentant la base minimum pour les quatre catégories mentionnées sur la délibération.

Concrètement, au-delà de l'aspect de justice fiscale et de l'harmonisation avec les autres collectivités, il s'agit d'une recette de 900 000 euros pour notre collectivité. Elle ne serait perçue qu'en 2024. En effet, la décision prise aujourd'hui serait applicable en 2024.

Je pourrais encore vous en faire la démonstration, mais nous l'avons vu en commission.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 74 BUDGET ANNEXE ABATTOIR : AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Il est indispensable de porter une avance remboursable d'un montant d'un million d'euros maximum en attendant le versement de subventions et la mobilisation de l'emprunt. Avez-vous des questions ?

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 75 BUDGET EAU : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR L'EXERCICE 2023 : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Il s'agit de constituer une provision sur le budget eau de 124 000 euros.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 76 BUDGET ASSAINISSEMENT : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR L'EXERCICE 2023 : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : Il s'agit de constituer une provision sur le budget assainissement de 120 000 euros.

Monsieur JOUBERT : Avez-vous des remarques ?

Monsieur X (Fichier 1 : 1'56'44) : Nous avons adopté la comptabilité M57 au niveau de l'agglomération par anticipation. Inaudible.

Madame X (Fichier 1 : 1'57'15) : Il s'agit d'un budget M4 et non M57, donc là il ne s'applique pas.

Monsieur JOUBERT : Les comptes de gestion sur lesquels nous avons voté n'existeront plus l'année prochaine. Le jour où nous serons être simples en France, il fera plus chaud qu'aujourd'hui. Je soumetts au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 77 BUDGET PRINCIPAL — BUDGET PRIMITIF 2023 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Comme précédemment, je vais vous présenter les principaux points avant d'ouvrir le débat et le vote. Le budget 2023 est en concordance avec le rapport d'orientation que nous avons présenté lors du dernier conseil communautaire.

Les dépenses de fonctionnement seront de 65 millions d'euros, soit une augmentation de 6 600 000 euros

ou 11.33 %. Nous constatons une augmentation des charges à caractère général de 16 %, soit 2 800 000 euros. Elle s'explique par l'inflation, et surtout par l'augmentation du coût des fluides (l'eau, le gaz, l'électricité, le combustible, les carburants).

Nous prévoyons un million d'euros de dépenses supplémentaires à ce titre là qu'en 2021. J'avais également évoqué l'amortisseur en matière d'électricité. En fait, nous avons choisi de ne pas l'inscrire au budget. Nous envisageons une recette de 300 000 euros tous budgets confondus. Toutefois, il semble que certains budgets annexes ne pourraient pas être éligibles. Par conséquent, nous allons attendre. Nous ne les avons donc pas comptés.

Les charges de personnel progressent de 9 %, soit une hausse de 2 300 000 euros. Cette prévision provient notamment des revalorisations 2022 qui seront en année pleine en 2023. Les charges de gestion courante augmentent de 18 %, à plus 1 500 000 euros. Elles intègrent les indemnités brutes versées aux élus.

Comme pour le compte administratif, je vous propose de prendre connaissance du graphique de la répartition des dépenses réelles de fonctionnement par compétence. Les évolutions par rapport au CA 2022 concernent des augmentations de 834 000 euros pour l'environnement, de 728 000 euros pour la culture, de 500 000 euros pour le sport, de 459 000 euros pour la cohésion sociale et la petite enfance, de 355 000 euros pour l'économie, de 168 000 euros pour le tourisme, et de 111 000 euros pour l'aménagement du territoire.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 74 047 000 euros. Toutefois, il faut enlever le résultat du fonctionnement que nous avons reporté du CA au BP, soit 5 600 000 euros. Ainsi, en réalité les recettes de fonctionnement sont de 68 860 000 euros, soit une augmentation de 2 400 000 euros ou 3.58 %.

Ainsi, le différentiel avec les dépenses est de 3 700 000 euros. Nous constatons que les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes. Je dois également vous apporter une précision sur le montant des dotations.

En page 11 du document, il est écrit que le montant n'était pas notifié au moment de la rédaction du rapport.

Désormais, nous connaissons ce montant. Il est de 6 572 768 euros, soit une diminution de 9 000 euros. Concernant l'investissement, en page 12, la programmation des travaux s'élève à 26 500 000 euros. Ce montant intègre les restes à réaliser en maîtrise d'ouvrage direct par l'agglomération ou en subvention d'équipement qui sont versés à d'autres maîtres d'ouvrage publics ou privés, par exemple les aides à l'habitat pour les particuliers.

Ces investissements sont listés dans les pages 13, 14 et 15. Il s'agit d'investissements importants. Nous les financerons par l'autofinancement à hauteur de 9 700 000 euros, par l'emprunt à hauteur de 7 600 000 euros et par des subventions à hauteur de 1 500 000 euros.

Nous allons également travailler à la mise en place d'un meilleur système de pilotage et de suivi de nos projets d'investissement afin de répondre à la recommandation numéro 2 de la Chambre régionale des comptes. Par ailleurs, compte tenu des enjeux liés aux nécessaires économies d'énergie à réaliser, nous travaillons d'ores et déjà à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissements spécial rénovations énergétiques.

Ce PPI rénovations énergétiques viendra compléter le PPI que vous connaissez. Nous allons également mettre en place des fonds de concours conformément à ce qui est prévu dans le pacte financier fiscal. Nous vous le présenterons lors d'un prochain conseil communautaire.

En page 38, nous retrouvons le budget consolidé en fonctionnement. Les dépenses sont en augmentation de 19 millions d'euros tout confondus, soit 18 % de hausse. Les recettes augmentent de 9.92 %. Ainsi, les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes.

En conclusion, 2023 sera une année avec un niveau d'investissement très élevé. Cette année sera aussi une année de réflexion pour résoudre une équation que vous connaissez, à savoir maîtriser des coûts de fonctionnement, rechercher de nouvelles ressources pour améliorer toujours plus de service à la population, ce qu'elle attend de nous, renforcer l'attractivité de notre territoire et soutenir le monde associatif et économique. Je soumetts au vote.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 76
Contre : 3

DÉLIBÉRATION N° 78 BUDGET DE LA RTCA : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2023 : ADOPTÉE

Monsieur BRINGER : Un apport financier du budget principal est nécessaire à l'équilibre du budget de la Régie des transports. Nous vous proposons donc d'attribuer une subvention d'équilibre au budget de la Régie des transports pour un montant de 1 560 000 euros pour l'exercice 2023. Je sou mets au vote.

VOTE : **UNANIMITÉ**

DÉLIBÉRATION N° 79 BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY — BUDGET PRIMITIF 2023 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur BRINGER : Le budget primitif de la RTCA indique les prévisions des recettes et des dépenses au titre de l'exercice 2023 en investissement et en fonctionnement. Il s'équilibre à hauteur de 15 210 637 euros, avec une répartition en investissements de 5 102 637 euros et en fonctionnement de 10 108 000 euros. Je sou mets au vote.

VOTE : **UNANIMITÉ**

DÉLIBÉRATION N° 80 BUDGET « USINES RELAIS » — BUDGET PRIMITIF 2023 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Le fonctionnement et l'investissement sont liés à nos deux usines relais SCITEC à Craponne et LEGUPUY à Chaspuzac. Je sou mets au vote.

VOTE : **UNANIMITÉ**

DÉLIBÉRATION N° 81 BUDGET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES — BUDGET PRIMITIF 2023 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : La section de fonctionnement intègre des acquisitions, des études et des aménagements de terrain. Nous prévoyons notamment des opérations d'aménagement sur les zones des Fangeas, du Martouret, de plaine de Bleu, de Nolhac et de Taulhac pour le projet « territoire zéro chômeur ».

De plus, quelques cessions sont prévues en 2023 pour un montant d'un million d'euros. En investissement, nous prévoyons la participation de l'EPF à l'acquisition de terrains sur la zone des Baraques.

Monsieur JOUBERT : Je crois que l'EPF doit venir.

Madame VINCENT : Oui, il vient le 3 mai 2023. Il s'agira d'une réunion d'information sur le PPI pour les trois prochaines années au centre Cardinal à 18 heures. Tous les maires vont recevoir un courrier.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Toutes les communes de l'agglomération sont adhérentes par le biais de l'agglomération. Si vous avez des problèmes d'acquisition de terrains ou de bâtiments, il est intéressant de pouvoir venir en parler à l'EPF afin de savoir comment il travaille.

Monsieur LONJON : Je sou mets au vote.

VOTE : **UNANIMITÉ**

DÉLIBÉRATION N° 82 BUDGET « ABATTOIR COMMUNAUTAIRE » — BUDGET PRIMITIF 2023 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur LONJON : Les dépenses sont liées aux fluides, aux matières premières et à la revalorisation salariale. Nous prévoyons une progression de 8.6 %. Les recettes sont estimées avec prudence.

Il n'est pas exclu qu'en cours d'année nous soyons sollicités pour apporter une subvention supplémentaire à l'abattoir. L'investissement concerne les travaux d'extension. Des études sont prévues ainsi qu'un emprunt de 1.6 million d'euros pour financer une partie des investissements. Je sou mets au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 83 BUDGET EAU — BUDGET PRIMITIF 2023 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : En investissements, vous constatez environ un million d'euros de restes à réaliser. Parmi les dépenses prévues, d'importants travaux seront effectués pour la recherche de nouvelles ressources en raison des problèmes de sécheresse et de sources ne donnant plus suffisamment, notamment sur les Hauts d'Allègre et Vince. Ils sont les deux principaux problèmes.

Nous envisageons également la remise en service d'anciennes sources, notamment à Connangles, des interconnexions à Monlet. Il convient aussi de continuer le renouvellement des conduites très vétustes, dont celles en amiante. Nous en avons encore en amiante. Elles nous coûtent très cher, car il faut les déposer. Des entreprises avec des conditions très spéciales interviennent sur ce sujet.

Enfin, nous avons le projet d'acheter un camion-citerne de 8 m² afin de venir en secours lors d'une casse pour ravitailler en urgence sans faire appel à des laitiers. En effet, ils ne sont pas toujours disponibles pour ces ravitaillements d'urgence des points en panne d'eau.

Je tiens à préciser que les interconnexions nécessitent une connaissance des ressources. En l'état actuel, nous ne disposons pas de ces connaissances. Nous ne mettrons pas en place des interconnexions si elles doivent ne plus fonctionner en raison d'un manque d'eau.

Nous vous faisons une proposition d'investissements de 8 634 746 euros, avec une recette de 5 566 145 euros et un résultat reporté de 3 068 000 euros. Nous sommes donc à l'équilibre. En fonctionnement, nous avons dû investir dans des véhicules. Les dépenses s'élèvent à 10 064 099 euros pour des recettes à 9 172 523 euros et un résultat reporté de 891 576 euros. Nous sommes encore à l'équilibre.

L'investissement d'équilibre est de 8 634 746 euros et le fonctionnement est de 10 064 099 euros. Vous disposez des totaux sur la délibération. Avez-vous des questions ? Je sou mets au vote.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 75

Abstentions : 3

Rémi BARBE, Laurent BERNARD et Laurent JOHANNY

DÉLIBÉRATION N° 84 BUDGET ASSAINISSEMENT — BUDGET PRIMITIF 2023 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : L'investissement a considérablement augmenté en raison de la station d'épuration de Chadrac. Le montant total d'élève à 15 238 628 euros, pour 11 338 720 euros de dépenses et un résultat reporté permettant d'équilibrer la section d'investissements à 15 238 728 euros.

Le montant du fonctionnement est de 10 120 561 euros, avec 9 72 276 euros de recettes et un report de 448 285 euros. Je sou mets au vote.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 76

Abstentions : 2

Rémi BARBE et Laurent BERNARD

DÉLIBÉRATION N° 85 BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) — BUDGET PRIMITIF 2023 : EXAMEN ET VOTE : ADOPTÉE

Monsieur GOBET : L'année dernière, le budget était de 5 996 euros. En 2023, nous envisageons des dépenses à hauteur de 60 503 euros et de 66 500 euros pour les frais de personnel. Il s'agira uniquement de fonctionnement pour visiter les différents assainissements non collectifs.

Monsieur JOUBERT : Très bien. Nous avons terminé les présentations. Avez-vous des questions ? Nous avons proposé une présentation assez globale. Cependant, nous l'avons étudié en détail en commission. Il s'agit presque de renouvellements d'année en année. Je soumetts au vote.

Monsieur PAILHIERE : Il ne s'agit pas vraiment d'une question. Je voudrais vous faire part de mon inquiétude. Monsieur LONJON l'a bien souligné. Au niveau du fonctionnement du budget principal, le niveau des dépenses augmente bien plus rapidement que le niveau des recettes. Cette situation ne devrait pas changer dans les prochaines années.

Normalement, cette situation devrait donc vous inquiéter pour la partie investissements. Or, cette partie continue de rouler, avec des montants exponentiels. Par conséquent, nous faisons appel à l'emprunt. Nous ferons encore davantage appel à l'emprunt.

Je pense que nous allons directement vers une augmentation des impôts. En effet, au bout d'un moment, nous ne pourrons plus faire appel à l'emprunt. Cette année, nous ne devons emprunter que trois millions par an. Puis, nous avons évolué à 3.5 millions d'euros. Désormais, l'emprunt est de 5.4 millions en 2022. Je ne me souviens plus du montant de cette année.

Il est aisé de faire appel à l'emprunt. Cependant, il faudra bien trouver une autre solution pour le budget des recettes de fonctionnement. Cette solution sera l'impôt. De plus, nous sommes limités pour l'impôt, car nous n'avons pas la main sur de nombreuses mesures. L'État a en effet la main avec des compensations de TVA par exemple.

Je trouve ce budget assez inquiétant. J'ai l'impression qu'il n'inquiète personne d'autre que moi. De plus, dans les investissements, il existe peut-être des priorités. Il ne me revient pas de les définir, mais à vous. Néanmoins, ils devraient être effectués avec un maximum d'économies. En effet, je constate que, dans certains projets, il n'est pas fait attention à la dépense. J'en suis révolté.

Il suffit de regarder Quincieu. Il s'agit d'un très bel investissement. L'Arc-de-Triomphe était-il nécessaire pour entrer ? Je pense qu'il n'était pas nécessaire. Vous allez me dire qu'il s'agit peut-être de petites économies. Je crois que pour chaque investissement, nous devrions nous poser la question de sa nécessité.

Il convient aussi de ne pas oublier que nous jouons avec l'argent des contribuables. Cet argent ne nous appartient pas. Nous devrions donc être davantage vigilants sur la dépense. Les contribuables ne pourront plus. Tout augmente actuellement. Je ne vais pas parler de l'inflation, car le sujet n'est pas là.

Cependant, il faudrait peut-être penser un peu aux contribuables en limitant un peu les ambitions. Mon inquiétude est là. Elle n'est peut-être pas partagée. Je m'inquiète peut-être pour rien. À un moment, il faudra peut-être se poser la question.

Monsieur JOUBERT : Je ne sais pas comment répondre. Je suis maire et élu depuis quarante-six ans. Je n'ai encore jamais fait de cavalerie. De plus, nous avons présenté le rapport de la Chambre régionale des comptes lors de ce conseil en fin d'année 2022. Il a démontré que nous étions plutôt à l'aise financièrement. Il nous était presque reproché de ne pas assez investir. Il s'agit de son avis. Nous ne pouvons donc pas dire que nous avons fait des excès.

Monsieur PAILHIERE : Effectivement, les finances sont aujourd'hui saines. J'en conviens. Néanmoins, elles sont devenues saines en raison de l'augmentation des impôts sur l'exercice précédent. Sinon, nous n'en serions pas là.

Monsieur JOUBERT : Nous n'avons pas augmenté les impôts depuis cinq ans.

Monsieur PAILHIERE : Elles sont devenues saines grâce à une augmentation des impôts

Monsieur JOUBERT : Pas seulement. Au regard du montant des investissements effectués, nous serions loin du compte avec la seule augmentation des impôts. Par ailleurs, nous avons réussi à faire chaque investissement avec des subventions relativement importantes, car des partenaires nous aident, tels que le département, l'État et aussi et beaucoup de la Région.

Quincieu a bénéficié de plus de 75 % d'aides extérieures. Ainsi, nous n'avons pas vraiment déséquilibré les finances de l'agglomération. Ensuite, nous sommes une agglomération. Nous avons en notre sein le chef-lieu du Puy-en-Velay.

Cette cité est reconnue comme ayant un important potentiel touristique. Elle doit accueillir de la population, à l'instar de tout le territoire, car les richesses sont partout. Si nous voulons que la politique touristique porte ses fruits, nous devons être capables de montrer des équipements qui tiennent la route.

Je trouve que l'exemple de Quincieu est un mauvais exemple. Il s'agissait d'une friche. Nous l'avons restructurée d'une très belle façon. Tout le monde apprécie ce projet, avec un taux limité d'autofinancement de notre part.

Tous ces investissements sur des équipements accueillant du public, qu'il soit sportif ou culturel, le musée, le théâtre ou de l'école de musique ont une vocation de service à la population. Il s'agit aussi de montrer que nous ne sommes pas les derniers au Puy, sans employer un terme trivial.

Notre option n'est pas de nous contenter de faire un hangar avec quatre planches à chaque investissement. Il faut être clair. Nous souhaitons faire des investissements de qualité, surtout lorsque nous obtenons des subventions intéressantes pour les faire. À ce titre, il n'est pas possible de nous reprocher d'avoir dilapidé l'argent.

Lors de la construction de La Vague, tout le monde trouvait qu'elle était beaucoup trop onéreuse. Or, des compétitions nationales se déroulent dans cet équipement, ce qui contribue à notre notoriété. Nous avons également développé d'autres activités au niveau du tourisme avec le Saint-Jacques et de nombreuses animations.

Notre territoire accueille de prestigieux festivals, tels que ceux de La Chaise-Dieu ou de la country. Si nous ne faisons pas tout cela, nous nous recroquevillerons. Personne ne parlera plus de nous. Nous n'existerons plus. Les investissements sont indispensables si nous souhaitons développer et créer des moyens d'accès dignes d'un XXI^e siècle permettant de venir facilement au Puy.

Le repli sur soi est ce qu'il est de plus nul à notre époque. Il est vrai qu'aujourd'hui les taux des emprunts d'investissements ont un peu augmenté, aux environs de 3 %. Cependant, l'inflation est à 8 ou 10 %. Ainsi, ces taux restent raisonnables.

De plus, et sans m'éterniser, le bureau autour de moi est assez responsable pour arrêter si cela devenait nécessaire. Pour autant, nous n'allons pas faire du catastrophisme trop tôt, ce qui serait le pire pour un élu. Au contraire, nous devons démontrer une dynamique, une volonté positive d'aller de l'avant.

Ces investissements me semblent être une évidence. Qui pourrait présenter un budget en repli ? Au contraire. Quand j'entends ce discours, je n'en dirais pas davantage.

Monsieur LONJON : Je souhaiterais juste ajouter quelques mots. Bien sûr, je comprends tout à fait la passion de notre président. Il regarde les finances de très peu. Je peux vous le garantir. J'aurai deux remarques. La première concerne nos actions en faveur du mouvement associatif.

Monsieur JOUBERT : Elles sont en faveur des habitants.

Monsieur LONJON : Tout à fait. Nous attribuons environ trois millions d'euros aux différentes associations sportives, culturelles, etc. Elles sont gérées par des bénévoles. Elles animent le territoire. Si nous devons recruter des agents pour effectuer leur travail, je vous laisse imaginer la situation.

Il faut donc que nous continuions en ce sens. Nous sommes bien obligés d'investir sur l'économie. Nous recevons de nombreuses demandes sur nos zones de la part d'entreprises existantes qui veulent s'agrandir ou de nouvelles entreprises qui souhaitent s'installer.

De plus, il serait sincèrement regrettable de se passer de certains investissements au regard des taux de financements prévus. De même, j'ai l'habitude de dire que ce qui est fait n'est plus à faire. Les investissements sont effectués aujourd'hui. Si vous regardez ceux pour 2024 ou 2025, il existe beaucoup de blancs.

Vous me direz que d'autres investissements vont venir. Des propositions seront probablement effectuées. Il faudra peut-être alors faire des choix ou des priorités. Néanmoins, en 2023, nous avons la capacité de

supporter ces investissements. Vraiment.

Monsieur X (Fichier 1 : 2'22'29) : Concernant le *ratio* de désendettement que j'ai évoqué précédemment, il est passé de 4.8 à 8.3 années. Il ne s'agit pas de mes chiffres, mais des vôtres.

Monsieur LONJON : Il s'agit de la prospective 2025. Nous l'avons bien à l'esprit. Nous avons inscrit ce chiffre, car nous effectuons des prévisions prudentes. Elles nous permettent aussi de rectifier le tir. D'ici 2025, beaucoup de choses peuvent arriver.

Madame GALLIEN : Cette année, l'électricité augmente de 48 %. Nous faisons partie du groupement du SDE. Au niveau communal, j'ai voté pour 38 %. Cette augmentation est-elle liée à de nouveaux bâtiments qu'il faut chauffer ? Cette augmentation de 48 % est importante.

Monsieur JOUBERT : Il s'agit d'une anticipation, car nous ignorons ce qu'il en sera.

Madame GALLIEN : Au niveau du SDE, il nous a été demandé de voter environ 38 %. Ce taux de 48 % est peut-être lié à un nombre important de bâtiments de l'agglomération.

Monsieur BRINGER : Je vais répondre à la question sur les groupements d'achat. Il est vrai que nous avons beaucoup d'incertitudes, même si nous connaissons le montant. Il est difficile de comparer une commune, même une petite, et sans que cela soit péjoratif, avec l'agglomération qui dispose de grands équipements. Elle a des postes de transformation ou des possibilités d'avoir de l'électricité qui coûte beaucoup plus cher.

En fonction des contrats, si nous sommes en bleu, en jaune ou en vert. Sans entrer dans le détail, cette prudence est positive. J'espère que nous aurons de bons résultats à la suite.

Madame GALLIEN : L'amortisseur n'est pas inclus. Nous avons fait de même dans les communes en n'incluant pas la recette. En raison de ces grands bâtiments, et en écho avec mon collègue, il faudra peut-être mettre un pied sur la pédale concernant les dépenses de construction. Je ne sais pas. Cette situation est néanmoins préoccupante.

La politique pour nous aider à créer de l'énergie propre est formidable. Je suis à 100 % d'accord. Il va bien falloir que nous puissions créer de l'énergie pour autoconsommer et revendre s'il nous en reste. Cette politique va vraiment dans le bon sens.

Ensuite, je souhaite évoquer un sujet que nous avons très peu évoqué ce soir alors qu'il s'agit d'une réussite au niveau de l'agglomération. Il s'agit de la politique du logement. Elle bénéficie à l'ensemble des 72 communes et des habitants. L'objectif pour nos communes, qui voient malheureusement leur population diminuer, est que la population réaugmente ou augmente.

Cet enjeu doit être relevé par la communauté d'agglomération. Nous sommes tous solidaires. L'enjeu de trouver des médecins est aussi un enjeu fondamental. Il s'agit davantage de l'énergie humaine et de l'organisation collective que de l'argent dépensé. Je trouve cela formidable.

L'agglomération a perdu 9 000 euros ce qui est minime. De même qu'au niveau national, 97 % des communes de Haute-Loire ont vu une augmentation de leur DGF. Depuis treize ans, cette enveloppe n'avait pas augmenté. Elle a augmenté de 320 millions d'euros, dont 200 millions d'euros pour les communes rurales.

J'ignore le montant pour vos communes. Le chiffre donné par l'AMF est une augmentation moyenne de 4.7 % sur les communes de Haute-Loire. Ce petit plus permet de mettre du beurre dans les épinards. En revanche, je m'interroge sur les 98 millions d'euros d'investissements consolidés. En effet, 15 millions sont alloués à la steppe de Chadrac, mais seulement huit millions sont investis sur l'eau.

Or, nous devons sécuriser les sources. Nous ne savons pas si où sont nos ressources. Nous devons donc investir beaucoup sur la sobriété et sur l'eau. Sans cette ressource, nous ne pourrions pas construire des usines ou accueillir des habitants.

Je ne souhaite pas être dramatique ou un peu négative. Pour autant, je crois qu'il faudra mettre davantage d'investissements à l'avenir sur le chapitre eau.

Monsieur GOBET : Au sujet de l'eau Madame GALLIEN, je suis entièrement d'accord. Néanmoins, au

préalable, nous avons besoin d'études. L'étude lancée sur le Devèze est très importante. Il faudra sans doute en réaliser ailleurs. Je rappelle que les interconnexions sont stupides si nous ne connaissons pas la ressource.

Nous n'allons pas installer des tuyaux pour les laisser vides dans très peu de temps. Je l'ai déjà en dit en préfecture lors d'une réunion sur l'eau. Il faut être très vigilant et ne pas faire n'importe quoi. Nous sommes obligés d'avancer très lentement en ce moment, car la reprise de tout le service au niveau de l'eau et de l'assainissement est très lourde.

Nous intégrons du personnel qui n'est pas opérationnel à 100 %. En effet, certains ont été recrutés depuis quelques jours. Il faut nous laisser du temps. Nous travaillons également sur l'énergie, notamment sur l'usine de traitement des eaux de Sermoulis qui ravitaille tout le secteur nord et Vorey.

Il est le deuxième site le plus vorace en consommation d'énergie électrique après La Vague. Nous héritons d'équipements totalement obsolètes. Nous allons devoir investir pour l'eau. Nous sommes obligés de lancer des études pour savoir ce qu'il faut faire.

De plus, nous allons devoir modifier son fonctionnement de Sermoulis, car nous ne pourrons plus pomper fortement dans l'anse du nord lors des pics de consommation. Nous devons stocker pour redistribuer peu à peu. Il faudra donc effectuer d'autres investissements, dont des investissements de stockage. Le budget n'est pas pour 2023. Il est pour 2024.

Monsieur JOHANNY : Je souhaite intervenir sur l'eau, car ce sujet me semble être un sujet extrêmement important, concernant la gestion de l'eau potable et les inondations évoquées avec le PAPI. Nous avons malheureusement connu ce genre d'épisode quelques années auparavant.

Ils sont amenés à se reproduire. Il faut donc agir pour arrêter ces inondations. Je voterai contre ce budget. Dans le fonctionnement urbanistique, il faut intégrer de nouvelles choses qui n'étaient peut-être pas présentes lors de votre arrivée quarante-six ans plus tôt, monsieur JOUBERT. Je n'étais d'ailleurs pas né.

Maintenant, ces éléments s'imposent en termes de perméabilisation de sols, etc. J'ai l'impression que nous lançons des machines importantes avec des études. Or, nous aimerions que certaines actions soient mises en œuvre assez rapidement.

Elles ne nécessitent pas de fonds. Par exemple, nos critères d'urbanisme pourraient intégrer la retenue à la parcelle dont nous avons beaucoup parlé. Il faut des évolutions sur ce sujet. Concernant les investissements, je considère aussi que nous sommes assez dispendieux sur un certain nombre d'équipements.

Nous n'intégrons pas les nouvelles questions qui nous font face, telles que la question de la crise alimentaire. Elle est là. Elle se pose au quotidien.

Monsieur GOBET : Pour vous répondre sur l'eau, nous avons vraiment un besoin de connaissance des réseaux. Nous n'en disposons pas actuellement. Je sais que nous avons des urgences. Nous savons que certains tronçons sont très défectueux.

Par exemple, entre le village de Bréchnignac et celui de Malaguet sur la commune de Monlet, des casses arrivent de façon répétée. Nous avons programmé ce problème pour 2023, car il est urgent. Nous avons découvert cette urgence.

Je regrette que, pour faire une programmation de travaux, nous n'ayons pratiquement aucune visibilité sur la programmation des travaux de voirie des communes. Ainsi, lorsque les programmations de travaux de voirie nous arrivent, il faudrait tout faire en urgence derrière.

Aux vues des appétits de certaines communes, elles devront peut-être attendre. En effet, nous ne pourrons pas tout faire d'un coup. Nous devons aussi intervenir entre les communes sur les réseaux importants. Nous essayons de trouver des compromis avec les moyens dont nous disposons tout en gardant raison sur les augmentations des tarifs de l'eau.

Rémi BARBE : Concernant l'eau, je regrette que nous parlions des budgets. Ils nous ont été présentés. Ils sont relativement détaillés et précis, à l'exception de ceux sur l'investissement au niveau de l'eau et de l'assainissement. Il est dommage que le rapport ne détaille pas les montants des différentes opérations.

Par exemple, nous ne disposons pas du montant de la station d'épuration en 2022. Le montant prévu pour 2023 n'est pas non plus détaillé, ce qui est regrettable.

Monsieur GOBET : De quel montant parlez-vous ?

Rémi BARBE : Le budget et la partie affectée sur 2022 au niveau du montant. Les 8 millions d'investissements ne sont pas détaillés. Le coût des opérations structurantes n'est pas réparti.

Monsieur GOBET : Je pense que le budget a été présenté une première fois en commission eau. Il a tourné cours. Nous l'avons présenté en commission finances. Vous étiez absent, il me semble.

Rémi BARBE : Je ne fais pas partie de la commission finances.

Monsieur GOBET : Puisque vous vous intéressez autant à l'eau, vous pouvez vous faire inviter.

Rémi BARBE : Nous sommes en conseil communautaire ce soir. Nous le votons ce soir. Or, il n'est pas présenté.

Monsieur JOUBERT : Nous avons présenté le détail du budget de la station d'épuration à son lancement après l'appel d'offres. Vous connaissez le coût et les subventions. Désormais, il s'agit de l'exécution. Le chantier avance. Le service suit les opérations.

Nous prévoyons un investissement de quatre ans. Il est réparti au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il s'agit d'exécution, et non de programmation.

Rémi BARBE : Il est dommage que nous ne disposions pas de ces détails sur le budget présenté ce soir. Je ne demande pas la totalité, mais uniquement les opérations structurantes, dont celle-ci. Nous en avons parlé plusieurs fois ce soir. Nous n'avons pas le montant estimé sur 2023, ce qui est regrettable.

Monsieur GOBET : Si nous effectuons une estimation des dépenses cette année alors que les entreprises avancent plus vite, vous allez nous dire que nous n'avons pas assez prévu. Si nous prévoyons beaucoup et que les entreprises avancent moins vite en raison d'intempéries, vous allez nous dire que nous avons trop prévu.

Rémi BARBE : Il s'agit d'un budget. Nous avons besoin de chiffres. Là est le principe d'un budget.

Monsieur GOBET : Il est globalisé.

Rémi BARBE : Sur des travaux structurants comme ceux cela, il est dommage de ne pas avoir le détail.

Monsieur JOUBERT : Il n'est pas détaillé par article et par corps de métiers.

Rémi BARBE : Nous disposons du détail des opérations au global. Elles sont très détaillées, ce qui est bien. Sur des opérations structurantes, nous n'en disposons pas.

Monsieur JOUBERT : Vous avez dû l'aborder en commission eau.

Monsieur GOBET : Nous en avons parlé lors du conseil d'exploitation.

Rémi BARBE : Nous le votons ce soir.

Monsieur GOBET : Lors du conseil d'exploitation, vous n'avez posé qu'une seule question sur l'électricité. Aucune question n'a été posée sur la station d'épuration. Nous aurions cependant pu en parler.

Rémi BARBE : Nous ne disposons pas des chiffres. Or, ce soir, nous devons voter le budget.

Monsieur GOBET : Les budgets ont été préparés en bureau et en conseil d'exploitation.

Rémi BARBE : Je m'abstiendrais pour le budget eau et assainissement, car je ne dispose pas des montants.

Monsieur JOUBERT : Nous ne pouvons pas détailler tous les projets. Sinon, nous allons siéger trois jours.

Rémi BARBE : Je ne demande pas tous les projets.

Monsieur JOUBERT : Certes, mais si tout le monde fait comme vous, nous n'en sortirons pas.

Rémi BARBE : Sur l'ensemble des autres projets structurants, nous disposons du détail. Les seuls dont nous n'avons pas les montants concernent l'eau.

Monsieur JOUBERT : Ils ont été présentés au départ. Ils suivent leur cours. Je prévoyais prochainement que nous organisions une visite du chantier avec tous les élus qui le souhaiteront. Il s'agit de l'exécution. Le service fait des propositions régulièrement pour demander de l'argent afin de financer les entreprises, à l'instar des communes.

Rémi BARBE : Je l'entends et je le comprends. Néanmoins, ce soir il nous manque des chiffres.

Monsieur JOUBERT : Les chiffres correspondant à la dépense de l'année ont été inscrits. Je ne l'ai même pas regardée. Je fais confiance aux services dans l'exécution du budget et dans son suivi. Lorsque les subventions tardent à arriver, nous faisons un court terme de trésorerie. Il s'agit de gestion interne, et non d'affaires budgétaires.

Monsieur BARBALAT : La ligne transport mise en place entre Blavozy-Chaspuzac a vraiment du succès. Il serait bien qu'elle puisse venir jusqu'à Loudes, voire jusqu'à Coubladour sur l'aire de covoiturage.

Monsieur JOUBERT : La question est de savoir s'il existe des clients potentiels. Je suis un peu cette ligne, car je suis un peu concerné. Cette ligne marche, mais elle n'est pas pleine. Sur une zone comme Chaspuzac qui compte mille salariés, soixante travailleurs l'empruntent. Ce chiffre n'est pas énorme.

Nous effectuons ce test depuis quatre mois. Nous verrons pour le futur. Il faut peut-être faire une enquête pour savoir si des salariés seraient intéressés sur la zone de Coubladour.

Monsieur BARBALAT : Il existerait une cohérence avec l'aire de covoiturage.

Monsieur JOUBERT : Certes. Néanmoins, elle est déjà suffisamment complexe à faire fonctionner en raison des horaires des entreprises. Elle dispose de trois ou quatre bus par jour.

Monsieur BRINGER : Le circuit compte treize lignes, soit six lignes aller-retour. Il s'agit d'une expérimentation. Nous regardons. Si nous augmentons le trajet, le temps d'utilisation sera augmenté aussi pour les usagers actuels.

Notre idée est de rejoindre les deux zones. Nous verrons ensuite si nous devons augmenter ou non ces trajets. Ensuite, nous aurons des demandes pour venir jusqu'à Saint-Hostien. Nous allons alors redessiner complètement des lignes de transport. L'idée est d'aller entre les deux zones.

Monsieur JOUBERT : Il ne faut pas oublier que les entreprises payent ce service.

Monsieur BARBALAT : Oui, elles payent la part obligatoire aux salariés.

Monsieur BRINGER : Non. Les entreprises payent heureusement le versement mobilité. Il représente plus de 50 % du budget. Nous devons rester sur l'expérimentation. Nous avons quelques surprises sur le nombre de personnes. La situation n'est pas simple avec les entrepreneurs et nos prestataires. Néanmoins, rien n'est impossible.

Madame ROCHER : Je souhaite répondre à la question de madame GACON sur le nombre de places. Il s'agit de 136 places pour les crèches. Il faut savoir que nous avons environ trois enfants par place, soit un peu plus de quatre-cents enfants.

Monsieur LONJON : Je ne peux pas laisser partir madame GALLIEN sans lui apporter un début de réponse. L'agglomération a une politique énergétique. Elle se traduit sur le patrimoine bâti existant par des diagnostics que nous sommes en train de réaliser, car il faut commencer par là.

Elles aboutiront à un programme pluriannuel d'investissements sur la rénovation énergétique. Concernant les bâtiments neufs, nos investissements prévoient des bâtiments économes en énergie. Nous parlons même de récupération des eaux de toiture.

Nous sommes dans une logique d'économie globale. Pour les communes, nous sommes en train d'élaborer un dispositif permettant aux communes qui veulent installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toits de faire une étude et d'avoir des conseils.

Je rappelle aussi que, sur certains sites de l'agglomération ayant des parkings, nous allons installer des ombrières ou des panneaux photovoltaïques. Nous menons ce travail. Nous serons prochainement en mesure de vous présenter un projet concret.

Monsieur JOUBERT : En l'absence d'autres remarques, je vous propose de voter les budgets.

Monsieur GOBET : Je sou mets le budget SPANC au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur JOUBERT : L'ordre du jour est terminé. Je vous propose un petit encas dans la salle à côté avant de rentrer chez vous. Je vous remercie. Je vous souhaite un bon retour.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être publié le 28 juin 2023 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Secrétaire de séance,



Frédéric GIMBERT

Le Président,



Michel JOUBERT